



# À QUI ONT PROFITÉ LES MESURES FÉDÉRALES CIBLANT LA CLASSE MOYENNE?

Cahier de recherche 2019/14

LUC GODBOUT  
JULIE S. GOSSELIN

NOVEMBRE 2019

## **REMERCIEMENTS**

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

## MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité.

Pour plus de détails sur la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

**Luc Godbout** est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

**Julie S. Gosselin** est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Les auteurs tiennent à remercier **Suzie St-Cerny** pour sa contribution essentielle à la réalisation de ce projet.

### **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 63220

[cftp.eg@USherbrooke.ca](mailto:cftp.eg@USherbrooke.ca)

## TABLE DES MATIERES

<b>Mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Identifier la classe moyenne .....</b>	<b>3</b>
1.1 Quel revenu retenir ? .....	3
1.2 Source de données et outil d'analyse .....	5
1.3 Définition des ménages .....	6
1.4 La classe moyenne de 2015, en 2018 .....	6
<b>2. Impact des changements aux transferts et aux impôts sur les ménages .....</b>	<b>8</b>
2.1 Impact sur le revenu après impôts agrégé des ménages .....	9
2.2 De la classe moyenne de 2015 à la classe moyenne de 2018.....	16
2.3 Répartition des gagnants et des perdants .....	19
<b>3. Coût des changements aux transferts et impôts .....</b>	<b>24</b>
3.1 Coût des changements par catégorie de revenu après impôts .....	25
3.2 Coût des mesures pour la classe moyenne.....	27
<b>Conclusion .....</b>	<b>31</b>
<b>Références.....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>34</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des ménages selon le type de revenu, Canada, 2015 et 2018.....	4
Tableau 2 : Composition des ménages canadiens, 2015 .....	6
Tableau 3 : Répartition des ménages en 2018, selon le système de transfert et d'impôts de 2015.....	7
Tableau 4 : Répartition des ménages selon le revenu après impôts, 2018 .....	16
Tableau 5 : Seuils de revenu après impôts de la classe moyenne, système fiscal de 2018.....	17
Tableau 6 : Coût des modifications aux transferts et aux impôts, 2018.....	24
Tableau 7 : Répartition des ménages, des ménages de la classe moyenne et du coût des mesures pour la classe moyenne, par province, 2018.....	29
Tableau 8 : Répartition des ménages avec enfants, des ménages avec enfants faisant partie de la classe moyenne et du coût des mesures pour la classe moyenne, par province, 2018 .....	30

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour l'ensemble des ménages canadiens, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018.....	9
Figure 2 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour l'ensemble des ménages canadiens, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018.....	10
Figure 3 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les couples avec enfants, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018.....	11

Figure 4 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les familles monoparentales, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018 .....	12
Figure 5 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les couples sans enfants, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018 .....	13
Figure 6 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les personnes seules, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018 .....	14
Figure 7 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts sur le revenu après impôts pour les personnes âgées vivant seules, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018 .....	15
Figure 8 : Transferts de ménages, du système fiscal fédéral de 2015 à celui de 2018 .....	16
Figure 9 : Répartition des ménages, système fiscal fédéral de 2015 et de 2018 .....	18
Figure 10 : Pourcentage de ménages ayant subi une perte et pourcentage de ménages ayant eu un gain, selon le niveau de revenu et le type de ménages, 2018 .....	19
Figure 11 : Perte moyenne des ménages affectés négativement par les changements aux transferts et aux impôts, par type de ménages et niveau de revenu, 2018 .....	21
Figure 12 : Gain moyen des ménages affectés positivement par les changements aux transferts et aux impôts, par type de ménages et niveau de revenu, 2018 .....	22
Figure 13 : Coût net des modifications aux transferts et aux impôts par catégorie de revenu après impôt, en milliards de dollars, 2018 .....	26
Figure 14 : Coût net des modifications aux transferts et aux impôts pour la classe moyenne, en milliards de dollars, Canada, 2018 .....	27
Figure 15 : Pourcentage du coût des mesures et poids des ménages, par type de ménage de la classe moyenne, 2018 .....	28

## MISE EN CONTEXTE

Au cours de la campagne électorale fédérale qui vient de se terminer, conservateurs et libéraux ont multiplié les promesses pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens, de nombreuses propositions ciblant les familles avec enfants. Cette situation n'a rien de nouveau. Depuis son élection en octobre 2015, le bien-être de la classe moyenne canadienne a été au cœur du discours du gouvernement de Justin Trudeau. Ce dernier a mis en place plusieurs mesures afin d'améliorer la situation des familles de la classe moyenne et de ceux « qui travaillent fort pour en faire partie »<sup>1</sup>.

Le gouvernement fédéral a ainsi annoncé en décembre 2015 une baisse d'impôt « pour la classe moyenne »<sup>2</sup>, qui a pris la forme d'une diminution du 2<sup>e</sup> taux du barème d'imposition de 22 % à 20,5 %. L'ajout d'un 5<sup>e</sup> taux de 33 % pour les revenus supérieurs à 200 000 \$ devait contribuer à financer cette baisse de taux. De plus, le gouvernement a instauré l'allocation canadienne pour enfants (ACE) « pour aider les familles à revenu faible ou moyen à joindre les deux bouts »<sup>3</sup>, allocation qui a notamment remplacé la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et la baisse d'impôt pour les familles introduites par le gouvernement précédent ainsi que la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE).

Plusieurs données indiquent que ces changements ont amélioré la situation des familles avec enfants. Pour 2017, Statistique Canada relève que l'entrée en vigueur de l'ACE a entraîné des hausses de revenu importantes pour les familles avec enfants<sup>4</sup> et une baisse du taux d'imposition effectif fédéral des familles avec enfants se situant au milieu de la distribution des revenus<sup>5</sup>. D'après une étude La Presse-Statistique Canada, l'ACE aurait contribué à l'augmentation de la proportion des familles faisant partie de la classe moyenne entre 2013 et 2017<sup>6</sup>. Cependant, en excluant l'implantation de l'ACE, les changements fédéraux à l'impôt sur le revenu implantés depuis 2016 se seraient traduits par une hausse des impôts sur le revenu payés par la plupart des familles avec enfants selon l'Institut Fraser<sup>7</sup>. Un rapport de Finance Canada montre plutôt que globalement, le système fiscal fédéral de 2019 est plus généreux que celui de 2015, entraînant une hausse du revenu agrégé des ménages se situant dans les neuf premiers déciles de revenu<sup>8</sup>. Comme l'ACE explique une partie significative de cette hausse, l'impact des changements varie nécessairement selon les types de ménages, mais le rapport ne fait pas cette distinction.

Dans ce contexte, ce cahier de recherche cherche à évaluer comment les mesures implantées depuis 2016 ont affecté la situation des ménages canadiens, pour différents types de ménages. Plus précisément, il s'agit de déterminer si les mesures ciblant la classe moyenne ont bénéficié à celle-ci. Pour ce faire, la Base de données et modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada est utilisée pour départager les ménages faisant partie de la classe moyenne en 2015 ainsi que ceux ayant un revenu plus faible ou plus élevé. Ensuite, les impôts et transferts fédéraux de 2015 sont comparés à ceux de 2018. Dans un deuxième temps, l'impact net des modifications sur les recettes fiscales est estimé pour l'année 2018 et réparti entre les ménages à faible revenu, ceux appartenant à la classe moyenne et ceux ayant un revenu élevé.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada (2016), *Assurer la croissance de la classe moyenne*, p. 10.

<sup>2</sup> Finances Canada (2018), *De réels progrès pour la classe moyenne du Canada*, p. 2.

<sup>3</sup> Finances Canada (2018), *supra* note 2.

<sup>4</sup> Statistique Canada (2019a), *Enquête canadienne sur le revenu, 2017*, p. 1.

<sup>5</sup> Statistique Canada (2019b), *Les taux d'imposition effectifs et les déclarants à revenu élevé au Canada, 2017*, p. 1.

<sup>6</sup> Francis Vailles (2019), « La revanche de la classe moyenne », *La Presse*, 14 septembre 2019, Section Actualité, Écran 2.

<sup>7</sup> Charles Lammam, Milagros Palacios et Hugh MacIntyre (2018), *The Effect in Canadian Families on Changes to Federal Income Tax and CPP Payroll Taxes*, Fraser Research Bulletin, Institut Fraser.

<sup>8</sup> Finances Canada (2018), *supra* note 2.

Les estimations obtenues confirment que les changements implantés par le gouvernement fédéral se sont traduits par des hausses du revenu après impôts agrégé des familles avec enfants de la classe moyenne et de celles ayant un revenu plus faible. Ces hausses sont largement attribuables à l'entrée en vigueur de l'ACE. Pour tous les types de ménages, la diminution du 2<sup>e</sup> taux d'imposition a légèrement augmenté le revenu après impôts agrégé des ménages de la classe moyenne, mais également d'une bonne partie des ménages ayant un revenu plus élevé. L'entrée en vigueur de l'ACE, qui a augmenté les prestations des familles à faible revenu et de celles faisant partie de la classe moyenne, explique la majeure partie du coût net des modifications aux transferts et aux impôts. La non-imposition de l'ACE, alors que la PUGE était imposable, a amputé les recettes fiscales de l'impôt sur le revenu de près d'un milliard de dollars, la moitié de cette diminution provenant des ménages de la classe moyenne. Par ailleurs, l'ajout d'un cinquième taux a augmenté les recettes de l'impôt sur le revenu prélevées auprès des ménages les plus riches, compensant partiellement les pertes de recettes fiscales entraînées par la diminution du 2<sup>e</sup> taux d'imposition.

## 1. IDENTIFIER LA CLASSE MOYENNE

Dans le cadre de cette analyse, le critère d'appartenance à la classe moyenne est objectif, défini en fonction du revenu et de la taille du ménage.

### *La classe moyenne, une notion complexe*

Même si l'utilisation du revenu constitue la méthodologie la plus courante pour cerner les contours de la classe moyenne, la notion est trop complexe pour être résumée uniquement par le concept de revenu. D'autres dimensions, comme le patrimoine, le rôle de la propriété ou encore le regard sociologique sur la nature des occupations, métiers et professions qui composent la classe moyenne, peuvent apporter un éclairage qualitatif additionnel. Au-delà des critères objectifs, la classe moyenne subjective, c'est-à-dire les perceptions des individus quant à leur propre positionnement, est également intéressante. Une partie importante de la population s'identifie à la classe moyenne ; en moyenne, environ les deux tiers de la population des pays de l'OCDE se considèrent comme appartenant à la classe moyenne. Cette auto-identification à la classe moyenne se fait souvent sans tenir compte de sa propre situation socioéconomique objective, une situation attribuable notamment au fait que le niveau de revenu minimum pour faire partie de la classe moyenne est généralement plus faible pour les personnes relativement pauvres et plus élevé pour les personnes relativement riches. D'une certaine manière, ce phénomène implique qu'en ciblant la classe moyenne, les politiciens s'assurent de plaire au plus grand nombre.

Sources : François Delorme, Suzie St-Cerny et Luc Godbout (2014)  
Antoine Genest-Grégoire, Jean-Herman Guay et Luc Godbout (2017)  
OCDE (2019)

### 1.1 Quel revenu retenir ?

D'un point de vue économique, le revenu est un déterminant incontournable du niveau de vie et des modes de vie des ménages. Plusieurs définitions du revenu existent, dont trois sont régulièrement présentés par Statistique Canada :

- Le revenu du marché, qui incorpore l'ensemble des sources de revenus des ménages (revenus de travail, d'entreprise, de placements) sauf les transferts en provenance des gouvernements. Il ne tient donc pas compte de l'impact de la fiscalité.
- Le revenu total, qui comprend toutes les sources de revenus du marché auxquelles sont ajoutés les transferts gouvernementaux. Comme le revenu du marché, il est calculé avant l'impact des impôts sur le revenu.
- Le revenu après impôts, qui tient compte de toutes les sources de revenus du marché et des transferts gouvernementaux, ainsi que des impôts sur le revenu.

A priori, il est intéressant de comparer les trois classes moyennes définies par ces différents concepts de revenu. Pour circonscrire la classe moyenne, l'analyse sera effectuée sur la base du revenu médian, qui correspond au niveau de revenu séparant la population en deux parties égales<sup>9</sup>. Le revenu utilisé est ajusté pour tenir compte

---

<sup>9</sup> Une autre possibilité consisterait à utiliser le revenu moyen, mais le revenu médian présente l'avantage de ne pas être influencé par les valeurs extrêmes. Voir François Delorme et Suzie St-Cerny, avec la collaboration de Luc Godbout (2014), *La classe moyenne au Québec*

de la taille du ménage puisqu'à revenu identique, une personne seule et un ménage composé de plusieurs personnes n'auront pas le même niveau de vie<sup>10</sup>. Finalement, pour faire partie de la classe moyenne, les revenus des ménages doivent se situer entre 75 % et 150 % du revenu médian<sup>11</sup>. Cet intervalle est fréquemment utilisé dans les comparaisons internationales et permet entre autres de capter la part du revenu capturée par le milieu de la distribution<sup>12</sup>. Le tableau 1 présente la répartition des ménages selon les trois concepts de revenu.

Tableau 1 : Répartition des ménages selon le type de revenu, Canada, 2015 et 2018

		Faible revenu	Classe moyenne	Revenu élevé
		< 0,75 de la médiane	$0,75 \leq \text{médiane} \leq 1,50$	>1,50 de la médiane
2015	Revenu du marché	39,7 %	27,6 %	32,7 %
	Revenu total	35,9 %	35,8 %	28,3 %
	Revenu après impôts	33,8 %	41,0 %	25,2 %
2018	Revenu du marché	39,7 %	27,6 %	32,7 %
	Revenu total	35,6 %	36,6 %	27,8 %
	Revenu après impôts	33,2 %	41,9 %	24,9 %

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Note : Les revenus ont été ajustés pour la taille du ménage.

Sans surprise, on constate que l'intervention gouvernementale permet d'élargir la classe moyenne ; d'une part, les transferts augmentent les revenus des ménages et d'autre part, la progressivité du régime fiscal vient diminuer les revenus des ménages les plus favorisés. Ainsi, sur la base du revenu de marché, seulement 27,6 % des ménages canadiens auraient fait partie de la classe moyenne en 2015 et 39,7 % n'auraient pas suffisamment de revenus pour y accéder. En ajoutant les transferts de l'État, la proportion de ménages de la classe moyenne augmente de plus de 8 points de pourcentage pour atteindre 35,8 %. Finalement, en considérant le revenu après impôt, cette proportion augmente de plus de 5 points de pourcentage, pour atteindre 41,0 % des ménages.

Les transferts et les impôts diminuent la part des ménages à faible revenu et à revenu élevé ; dans le cas des premiers, leur pourcentage diminue de près de 6 points (39,7 % à 33,8 %), alors que la proportion des seconds est amputée de 7,5 points de pourcentage (32,7 % à 25,2 %).

Sur la base du revenu du marché de 2018, la répartition des ménages est identique à 2015. Cependant, quand on considère les transferts gouvernementaux (concept de revenu total), la proportion de ménages faisant partie de la classe moyenne augmente de 0,8 point de plus qu'en 2015. En prenant en compte les impôts sur le revenu, cette proportion passe à 41,0 en 2015 à 41,9 % en 2018.

*s'érode-t-elle vraiment ? Contour et évolution*. Document de travail 2014/04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

<sup>10</sup> L'ajustement est effectué en prenant la racine carrée de la taille du ménage ; cela implique que, par exemple, les besoins d'un ménage composé de quatre personnes seront deux fois plus importants que ceux d'un ménage composé d'une seule personne. C'est la méthodologie retenue par la Chaire en 2014 et en 2017, ainsi que celle adoptée notamment par Statistique Canada et par l'OCDE. Voir François Delorme, Suzie St-Cerny et Luc Godbout (2014), *supra* note 9.

<sup>11</sup> L'OCDE, notamment, définit la classe moyenne (ou la « catégorie des revenus intermédiaires ») de manière plus large, en incluant les ménages dont les revenus représentent entre 75% et 200% du revenu ajusté médian. Cette catégorie est divisée en trois sous-groupes pour certaines analyses : revenus intermédiaires inférieurs (75% à 100% du revenu ajusté médian), revenus intermédiaires (100% à 150% du revenu ajusté médian) et revenus intermédiaires supérieurs (150% à 200% du revenu ajusté médian). Voir OCDE (2019), *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, Éditions OCDE, Paris.

<sup>12</sup> Antoine Genest-Grégoire, Jean-Herman Guay et Luc Godbout (2017), *Classes sociales et fiscalité : Comment perçoit-on la classe moyenne ? Des résultats confrontant la réalité et la fiction*, Cahier de recherche 2017/05, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

Pour ce qui est des ménages ayant des revenus inférieurs au seuil d'appartenance à la classe moyenne, leur poids est plus faible qu'en 2015 lorsqu'on tient compte de l'ensemble de l'intervention des gouvernements (revenu après impôt, 33,2 versus 33,8), mais la diminution est davantage attribuable aux transferts (passage du revenu de marché au revenu total) qu'aux impôts sur le revenu (revenu total au revenu après impôts). Dans le cas des ménages à revenu élevé, sur la base du revenu après impôts, la proportion est plus faible en 2018 qu'en 2015.

Ainsi, définie selon le revenu après impôts, qui est le plus apte à circonscrire la classe moyenne une fois l'intervention gouvernementale prise en compte, la classe moyenne était plus importante en 2018 qu'en 2015. À première vue, de 2015 à 2018, les variations des poids des trois groupes (faible revenu, classe moyenne et revenu élevé) semblent principalement provenir de modifications aux transferts gouvernementaux. Cependant, cette comparaison ne permet pas de déterminer si ces changements sont davantage le fait du gouvernement fédéral que des gouvernements des provinces, et s'ils sont attribuables à des réformes fondamentales des programmes.

Pour analyser plus précisément comment les changements fédéraux au système d'imposition et de transferts ont affecté les ménages de la classe moyenne, le critère d'appartenance à la classe moyenne sera défini en fonction du système de transferts et d'impôts de 2015.

## 1.2 Source de données et outil d'analyse

Les données sur les revenus gagnés, les impôts payés et les transferts reçus par les ménages canadiens proviennent de la Base de données et modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS), version 26.0<sup>13</sup>. Il s'agit d'un outil d'analyse des flux financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les ménages, construit à partir d'une base de microdonnées fondées sur des données d'enquêtes et administratives. Cette base de données fournit un échantillon synthétique, mais représentatif de la population des provinces canadiennes. Le modèle de simulation permet notamment de simuler des changements au système d'impôts et de transferts afin d'en évaluer les coûts et les bénéfices ainsi que les effets redistributifs. Ce modèle est statique, en ce sens qu'il n'inclut pas de réaction comportementale des individus aux changements modélisés du régime fiscal. Cependant, c'est un outil particulièrement intéressant pour analyser comment les paramètres du système d'impôts et de transferts affectent les ménages canadiens, pour différents niveaux de revenu.

Dans le cas de la version 26.0 de la BD/MSPS, les paramètres d'impôts et de transferts gouvernementaux sont globalement conformes aux paramètres réels jusqu'en 2018. Par ailleurs, les données démographiques de revenus et de dépenses, sont représentatives des individus et de leur mode de vie pour l'année 2014 (année qui constitue l'année de base de cette version). Statistique Canada fait croître la base de données pour obtenir la structure démographique et les données de revenus et de dépenses des ménages pour les années subséquentes à l'année de base. À partir de la base de microdonnées démographiques de 2014, les poids des ménages sont ajustés pour refléter l'évolution réelle ou estimée de la population et du marché du travail, selon les années. Les valeurs monétaires des revenus et des dépenses sont également projetées pour tenir compte de l'inflation et de la croissance réelle prévue.

Comme le souligne Statistique Canada, ce type d'ajustement économique et démographique « statique » suppose que les caractéristiques de la population restent relativement stables dans le temps<sup>14</sup>. D'une certaine manière, Statistique Canada projette l'échantillon représentatif de 2014 aux années subséquentes ; les poids des ménages

---

<sup>13</sup> Les hypothèses et calculs ayant servi à la simulation ont été effectués par les auteurs de la présente étude, et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données leur revient entièrement.

<sup>14</sup> Statistique Canada (2016) *Base de données et modèle de politique sociale : Guide de croissance et de validation*.

de l'échantillon et les valeurs monétaires de leurs revenus et dépenses ont changé, mais pas la distribution sous-jacente des revenus. Cela implique que les impacts estimés du système d'impôts et de transferts de 2018 sur la distribution restent largement représentatifs de l'année 2014.

### 1.3 Définition des ménages

Les ménages sont définis comme les familles de recensement. Dans la BD/MSPS, une famille de recensement est composée d'un chef de famille, de son conjoint, s'il y a lieu, et de ses enfants qui habitent dans le même logement. Les enfants peuvent avoir n'importe quel âge, du moment que leurs propres enfants ou conjoint ne vivent pas avec eux. Par exemple, dans le cas où un couple cohabiterait avec son enfant adulte et les enfants de ce dernier, on considérerait que ce ménage compte deux familles de recensement.

Pour tracer le portrait des ménages canadiens, quatre types de ménages ont été retenus : les personnes seules, les couples sans enfants, les familles monoparentales et les familles biparentales. Le tableau 2 montre la proportion de chacun de ces types de ménages pour l'année 2015.

Tableau 2 : **Composition des ménages canadiens, 2015**

	%
Personnes seules	41,4
Couples sans enfants	25,2
Familles monoparentales	8,0
Familles biparentales	25,4
Total	100,0

Source : BD/MSPS, Version 26.0

### 1.4 La classe moyenne de 2015, en 2018

Le système fiscal de 2015 sert de point de départ à l'analyse de l'impact des changements fédéraux aux transferts et au régime fiscal. La répartition des ménages est donc déterminée selon le système de transferts et d'impôts de 2015, même pour l'année 2018. Cela nous permet en quelque sorte de fixer les contours de la classe moyenne afin d'étudier comment se compare la situation des ménages dans chacune des catégories de revenu. Comme l'échantillon représentatif est projeté en 2018, cette façon de faire est bien adaptée à la modélisation de la croissance dans la BD/MSPS. Le tableau 3 présente la répartition des ménages selon le système fiscal de 2015, pour l'année 2018. En raison de l'ajustement des poids des ménages pour refléter la croissance estimée de la population entre 2015 et 2018, les proportions de ménages dans chacune des classes diffèrent légèrement. Par rapport à 2015 (tableau 1, ligne Revenu après impôts), on constate que la part de l'ensemble des ménages ayant un revenu inférieur au seuil d'appartenance à la classe moyenne a diminué, alors que les proportions de ménages dans la classe moyenne et à revenu élevé ont augmenté. Ces variations ne reflètent pas les changements apportés aux programmes sociaux et à la fiscalité entre 2015 et 2018. Ils sont uniquement attribuables aux ajustements apportés aux poids des ménages par Statistique Canada, la croissance imputée étant plus forte pour les types de ménages qui composaient les classes moyenne et à revenu élevé en 2015.

Tableau 3 : Répartition des ménages en 2018, selon le système de transfert et d'impôts de 2015

	Faible revenu < 0,75 de la médiane	Classe moyenne $0,75 \leq \text{médiane} \leq 1,50$	Revenu élevé >1,50 de la médiane
Tous les ménages	33,8 %	41,0 %	25,2 %
Couples avec enfants	20,6 %	50,0 %	29,4 %
Familles monoparentales	58,2 %	35,9 %	5,9 %
Couples sans enfants	19,2 %	44,1 %	36,7 %
Personnes seules	49,7 %	35,7 %	14,6 %

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Note : Les revenus ont été ajustés pour la taille du ménage.

La répartition entre ménages à faible revenu, classe moyenne et ménages à revenu élevé varie beaucoup selon le type de ménages. La moitié des couples avec enfants auraient fait partie de la classe moyenne en 2018, alors que cette proportion aurait atteint 44 % pour les couples sans enfants. Dans le cas des familles monoparentales, la majorité d'entre elles auraient eu un revenu insuffisant pour appartenir à la classe moyenne en 2018. Finalement, près d'une personne seule sur deux n'aurait pas eu un revenu assez élevé pour faire partie de la classe moyenne.

## 2. IMPACT DES CHANGEMENTS AUX TRANSFERTS ET AUX IMPÔTS SUR LES MÉNAGES

Cette section analyse comment les changements aux programmes de transferts et aux impôts fédéraux ont affecté le revenu après impôts agrégé des ménages qui appartenaient à la classe moyenne selon le système de transferts et d'impôts 2015, ainsi que des ménages ayant un revenu plus faible et plus élevé. Rappelons qu'entre 2015 et 2018, une croissance a été imputée aux revenus des ménages pour tenir compte de l'inflation et de la croissance réelle prévue au moment de la parution de la version 26.0 de la BD/MSPS. Cette croissance est cohérente avec l'évolution réelle des paramètres du système de transferts et d'impôts, la plupart des montants et des seuils étant indexés d'une année à l'autre. Sans croissance des revenus des ménages, le système fiscal de 2018 apparaîtrait automatiquement plus généreux en raison de l'indexation des allocations et des montants du barème d'imposition, par exemple.

En raison de cette croissance des revenus et des ajustements apportés aux poids des ménages, il est plus difficile d'isoler l'effet des changements apportés au système fiscal sur les ménages entre 2015 et 2018. Aussi, l'approche retenue consiste à comparer le système fiscal fédéral de 2018 à un système hypothétique se rapprochant du système de 2015, mais transposé en 2018. Cette façon de faire permet d'estimer directement l'impact des modifications au système fiscal sur le revenu après impôts des ménages. Les changements suivants sont considérés :

- **La mise en place de l'allocation canadienne pour enfants (ACE) en 2016.** Cette allocation non imposable a notamment remplacé deux mesures introduites par le gouvernement précédent, soit la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), une prestation imposable offerte à partir de 2006 aux parents, peu importe leur revenu, et la baisse d'impôt pour les familles implantée en 2014, un crédit non remboursable offert aux couples avec enfants de moins de 17 ans qui agissait un peu comme une possibilité de fractionner le revenu entre conjoints, avec une économie d'impôt plafonnée à 2000 \$. Deux autres crédits d'impôt destinés aux familles ont été abolis en 2017 dans le cadre de l'implantation de l'ACE, soit le crédit pour la condition physique des enfants (remboursable en 2015 et en 2016) et le crédit non remboursable pour les activités artistiques des enfants. L'ACE a également remplacé la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) qui datait de 1998.<sup>15</sup>
- L'abolition du **crédit d'impôt non remboursable pour le transport en commun.**
- En 2016, la **diminution du 2<sup>e</sup> taux du barème d'imposition**, qui est passé de 22 % à 20,5 %, et l'**ajout d'un 5<sup>e</sup> taux** de 33 % pour les revenus les plus élevés.

Ainsi, dans le système de 2015 transposé en 2018, la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) sont en place. Dans le cas de la PFCE, l'hypothèse retenue est qu'entre 2015 et 2018, l'indexation des paramètres des prestations est conforme à celle du montant personnel de base. Pour ce qui est de la baisse d'impôt pour les familles, des crédits pour la condition physique et les activités artistiques des enfants ainsi que du crédit d'impôt pour le transport en commun, les paramètres sont les mêmes qu'en 2015. Finalement, les taux du barème d'imposition sont les mêmes qu'en 2015.

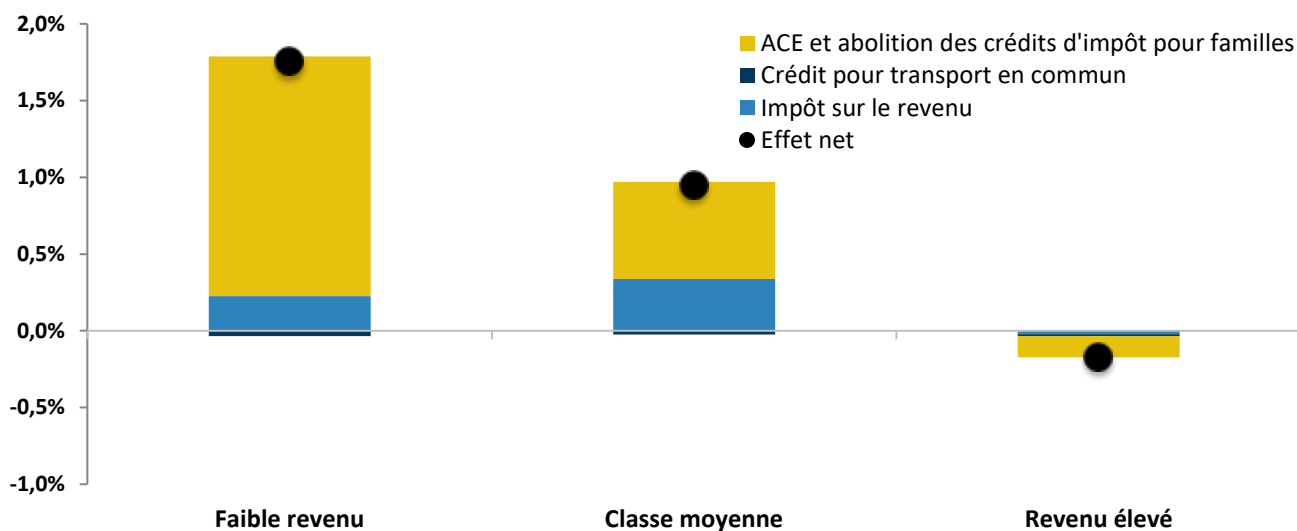
---

<sup>15</sup> Pour plus de détails sur ces mesures, voir Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2017), *Regard sur les modifications fiscales d'application générale des 30 dernières années*, Regard CFFP R2017-06, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

## 2.1 Impact sur le revenu après impôts agrégé des ménages

La figure 1 présente l'effet de ces changements sur le revenu après impôts de l'ensemble des ménages canadiens, classés selon leur revenu après impôts ajusté de 2015. L'effet de l'implantation de l'allocation canadienne pour enfants (ACE) sur le revenu après impôts tient compte de l'élimination des crédits d'impôt destinés aux familles avec enfants (baisse d'impôt pour les familles, crédit d'impôt remboursable pour la condition physique des enfants et crédit d'impôt non remboursable pour les activités artistiques des enfants)<sup>16</sup>. Pour ce qui est de l'impôt fédéral sur le revenu, l'évolution est calculée à partir du poids de l'impôt brut, c'est-à-dire avant l'application des crédits d'impôt.

Figure 1 : **Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour l'ensemble des ménages canadiens, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018**



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

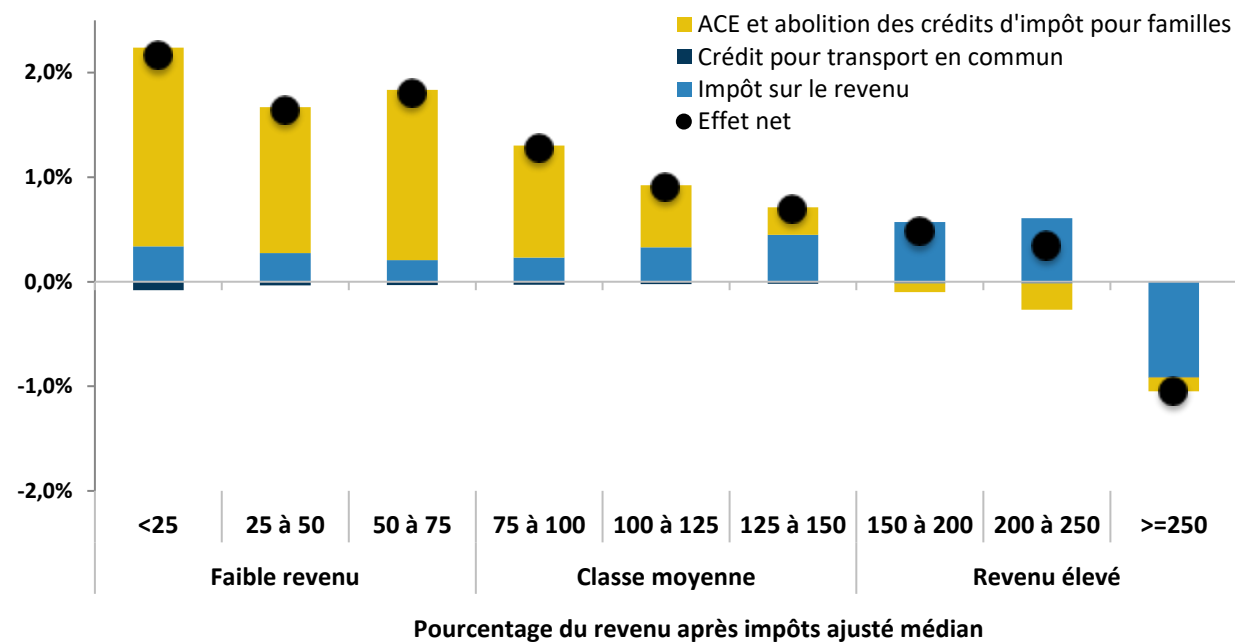
Pris globalement pour l'ensemble des ménages, l'effet net des modifications analysées aux programmes sociaux et au régime d'imposition s'est traduit par une augmentation du revenu après impôts de 1,75 % pour les ménages à faible revenu et de près de 1 % pour les ménages appartenant à la classe moyenne. La mise en place de l'ACE explique la plus grande partie de la variation du revenu après impôts des ménages, peu importe leur revenu. Dans le cas des ménages de la classe moyenne, environ le tiers de la hausse du revenu après impôts est attribuable au changement du barème d'imposition fédéral, alors que celui-ci diminue le revenu après impôts des ménages à revenu élevé de 0,02 %. Dans le cas des ménages ayant un revenu après impôts ajusté inférieur au seuil d'appartenance à la classe moyenne, une augmentation du revenu après impôts est uniquement observée chez les familles avec enfants, comme on le constatera dans les sections suivantes.

<sup>16</sup> L'impact estimé de l'abolition des crédits d'impôt non remboursables sur le revenu après impôts des ménages tient compte du fait que le montant appliqué de ces crédits ne peut excéder l'impôt fédéral de base.

**Des baisses d'impôt pour la classe moyenne... et une majorité de ménages à revenu élevé**

Le portrait est assez différent lorsqu'on analyse davantage de catégories de revenu après impôts ajusté. La figure ci-dessous montre que pour les ménages à faible revenu jusqu'au milieu de la classe moyenne, c'est la mise en place de l'ACE qui explique la majeure partie de la variation. En ciblant sur les changements au barème d'imposition, ceux-ci expliquent la majeure partie de la variation du revenu agrégé des ménages de la classe moyenne supérieure et des ménages à revenu plus élevé. Seul le revenu après impôts agrégé des ménages les plus riches diminue sous le système fiscal de 2018. Par ailleurs, pour les ménages à revenu élevé, la mise en place de l'ACE et l'abolition des crédits d'impôt pour les familles ont eu un impact négatif sur le revenu après impôts agrégé.

Figure 2 : **Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour l'ensemble des ménages canadiens, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018**



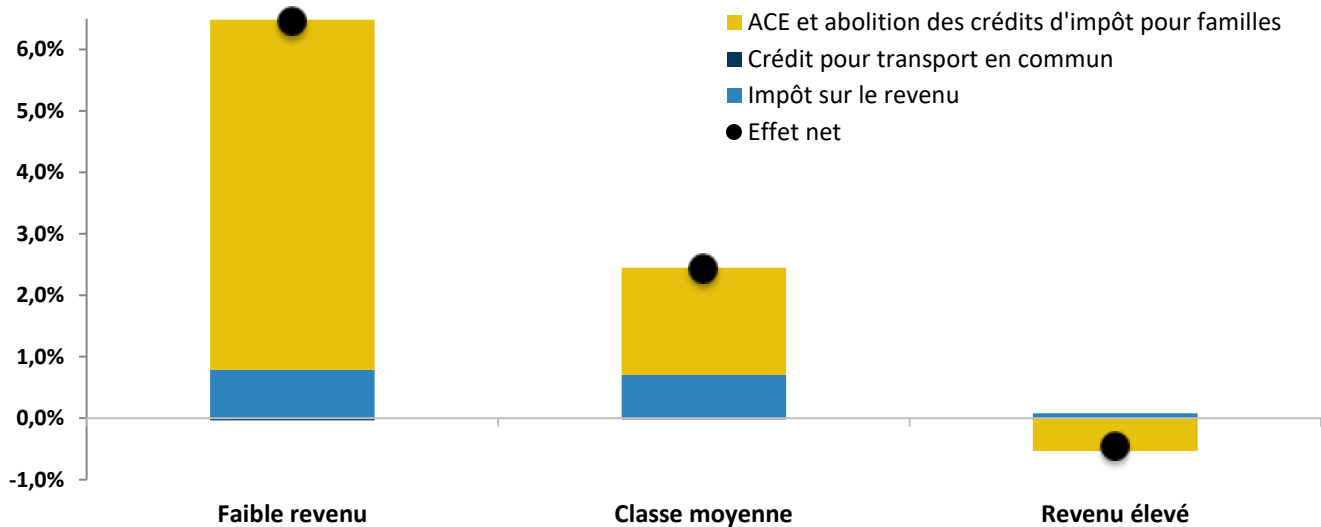
Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Globalement, l'effet net des modifications est positif pour les ménages ayant un revenu après impôts ajusté inférieur à 250 % du revenu ajusté médian. En adoptant la définition plus inclusive de la classe moyenne de l'OCDE (75 % à 200 % du revenu ajusté médian), le constat change peu : l'effet net sur le revenu après impôts agrégé demeure positif pour les ménages de la classe moyenne, ainsi que pour près d'un ménage à revenu élevé sur deux.

### 2.1.1 Couples avec enfants

En 2018, les couples avec enfants mineurs représentaient près de 18 % des ménages canadiens, et leur revenu après impôts comptait pour 27 % du revenu après impôts de l'ensemble des ménages. La figure 3 présente l'impact des différentes modifications au système fiscal sur le revenu après impôts agrégé de ces ménages pour l'année 2018.

Figure 3 : **Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les couples avec enfants, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018**



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

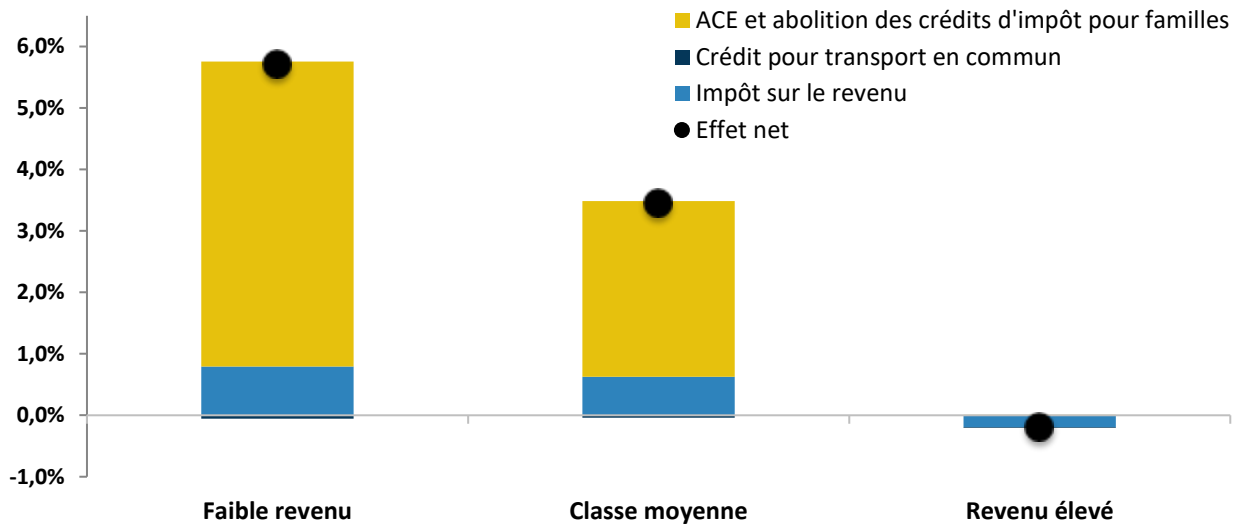
Le système fédéral de 2018 est donc favorable aux familles à faible revenu, surtout en raison de la mise en place de l'allocation canadienne pour enfants (ACE)<sup>17</sup>. Pour ces familles qui sont peu affectées par la baisse du 2<sup>e</sup> taux du barème d'imposition, la hausse du revenu après impôts provenant de la diminution de l'impôt sur le revenu brut est presque entièrement attribuable à la non-imposition de l'ACE alors que la PUGE l'était. Même pour les familles de la classe moyenne, la non-imposition de l'ACE explique 40 % de la diminution du poids de l'impôt brut sur le revenu. Finalement, c'est à l'ACE qu'on attribue la diminution du revenu après impôts des familles à revenu élevé de 0,5 % ; malgré l'ajout d'un cinquième taux au barème d'imposition, l'effet de la réduction du 2<sup>e</sup> taux domine, d'où un effet net légèrement positif.

<sup>17</sup> Statistique Canada (2019a) relève que l'entrée en vigueur de l'Allocation canadienne pour enfants a entraîné des hausses de revenu importantes pour les familles avec enfants. Ces hausses de revenu ont contribué à une diminution marquée du nombre d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté mesuré au moyen de la mesure du panier de consommation, qui est passé de 900 000 en 2015 à 622 000 en 2017.

### 2.1.2 Familles monoparentales

Les familles monoparentales ayant des enfants mineurs représentaient 4 % des ménages canadiens en 2018, et leur revenu après impôts comptait pour 3 % du revenu après impôts total. Comme on le constate sur la figure 4, ce sont encore une fois les familles à faible revenu qui ont le plus bénéficié des changements implantés par le gouvernement. L'allocation canadienne pour enfants a ainsi contribué à augmenter leur revenu après impôts agrégé de près de 5 %, et sa non-imposition explique pratiquement toute la variation de l'impôt sur le revenu. Le système fiscal de 2018 s'est également traduit par une hausse du revenu après impôts des familles monoparentales de la classe moyenne, surtout en raison de l'ACE, mais également en raison de la baisse du 2<sup>e</sup> taux d'imposition qui explique plus de 80 % de la variation du poids de l'impôt sur le revenu. Quant aux familles à revenu élevé, leur situation est assez similaire ; on observe un recul de leur revenu après impôts agrégé de 0,2 %, provenant surtout de l'ajout d'un cinquième taux d'imposition au barème fédéral.

Figure 4 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les familles monoparentales, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018

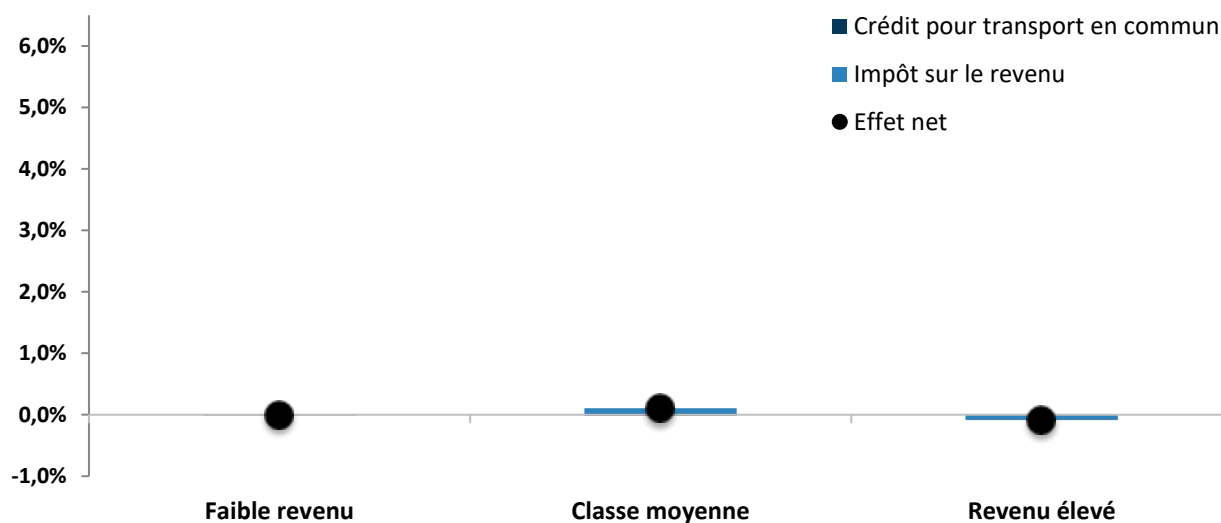


Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

### 2.1.3 Couples sans enfants

Les couples sans enfants représentaient 26 % des ménages canadiens en 2018, et leur revenu après impôts comptait pour 31 % du revenu après impôts total. Contrairement aux familles avec enfants mineurs, les couples sans enfants ont été peu affectés par les changements aux transferts et à la fiscalité. Ainsi, l'abolition du crédit pour le transport en commun a amputé leur revenu après impôts agrégé de 0,01 %, pour toutes les catégories de revenu. La baisse du 2<sup>e</sup> taux du barème d'imposition n'a pas affecté les ménages à faible revenu, alors qu'elle a augmenté le revenu après impôts des ménages de la classe moyenne de 0,1 %. Dans le cas des couples à revenu élevé, l'effet net des changements au barème est légèrement négatif, à -0,1 %.

Figure 5 : **Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les couples sans enfants, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018**

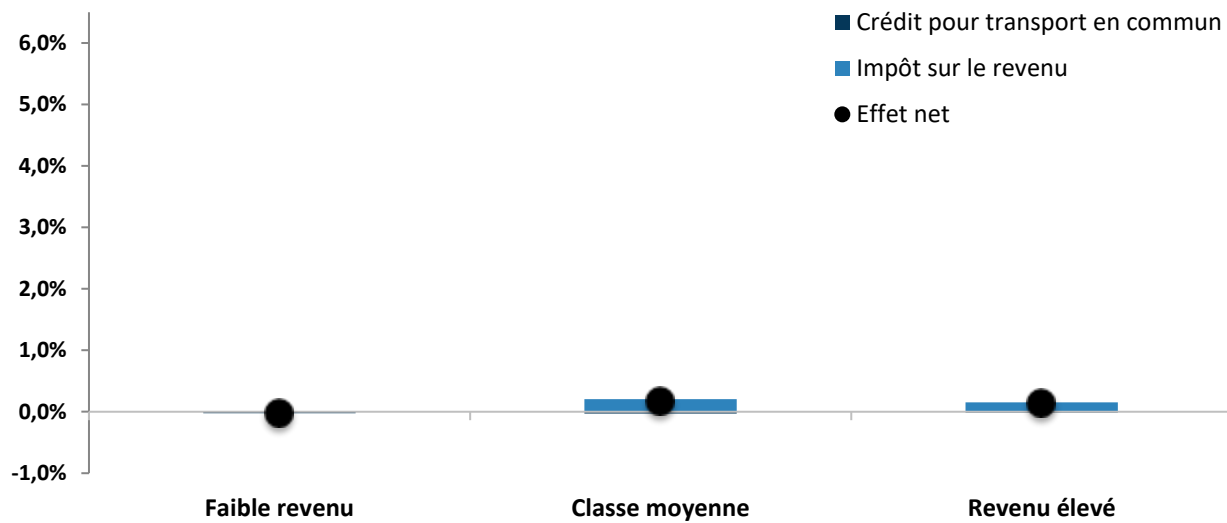


Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

### 2.1.4 Les personnes seules

Près de 42 % des ménages canadiens étaient composés de personnes seules en 2018, alors que leur revenu après impôts comptait pour moins de 22 % du revenu après impôts total. Comme dans le cas des couples sans enfants, l'impact des modifications au système fiscal sur le revenu après impôts des personnes seules est assez limité. L'abolition du crédit d'impôt pour le transport en commun s'est traduite par une faible diminution du 0,02 % du revenu après impôts agrégé des ménages à faible revenu et à revenu élevé et de 0,03 % des personnes appartenant à la classe moyenne. Les changements au barème d'imposition ont eu un effet net positif sur le revenu après impôts des ménages de la classe moyenne (0,20 %) et à revenu élevé (0,15 %).

Figure 6 : Effet net des modifications aux transferts et aux impôts pour les personnes seules, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018

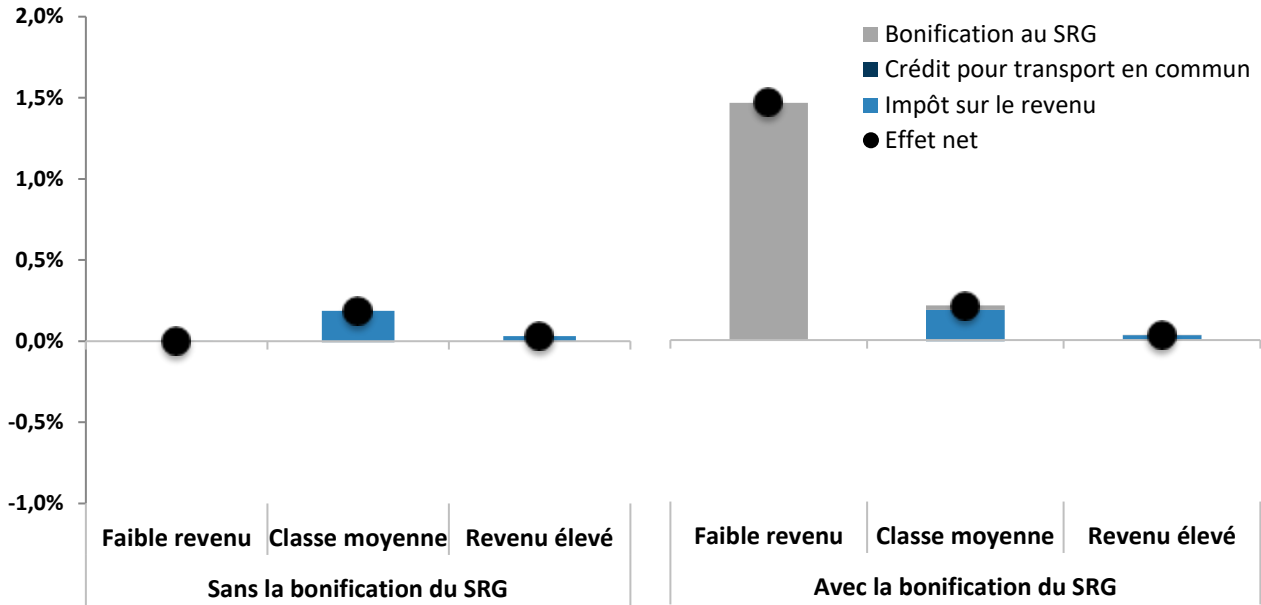


Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

**Les personnes âgées vivant seules**

Près de 36 % des ménages d’une seule personne étaient composés de personnes âgées, et plus de la moitié d’entre elles n’avaient pas suffisamment de revenus après impôt pour appartenir à la classe moyenne en 2015. En 2017, le gouvernement fédéral a introduit une bonification substantielle du montant complémentaire au supplément de revenu garanti (SRG) et à l’allocation de conjoint. La figure 7 montre que cette bonification a eu un effet positif substantiel sur les personnes âgées à faible revenu.

Figure 7 : **Effet net des modifications aux transferts et aux impôts sur le revenu après impôts pour les personnes âgées vivant seules, en pourcentage de leur revenu après impôts, 2018**



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Si on ne tient pas compte de la bonification, le seul impact des modifications est sur les personnes âgées habitant seules de la classe moyenne, dont le revenu après impôts agrégé s’accroît de 0,2 % grâce à la baisse du 2<sup>e</sup> taux du barème d’imposition. En ajoutant la bonification au SRG, le revenu après impôts des personnes âgées à faible revenu augmente de près de 1,5 %<sup>18</sup>. Selon Finances Canada (2018), la bonification du supplément de revenu garanti aurait permis de sortir 57 000 personnes âgées de la pauvreté.

<sup>18</sup> Pour transposer le régime de 2015 en 2018, nous avons fait l’hypothèse que l’indexation du montant complémentaire au SRG pour les personnes célibataires et de l’allocation de conjoint est la même que pour le montant complémentaire pour les personnes mariées.

## 2.2 De la classe moyenne de 2015 à la classe moyenne de 2018

La répartition entre ménages à faible revenu, ménages appartenant à la classe moyenne et ménages à revenu élevé utilisée dans la section précédente était fondée sur le système fiscal de 2015. Transposer le système fiscal de 2015 en 2018 permet de mieux comprendre comment les changements fédéraux aux transferts et au barème d'imposition ont affecté l'évolution de la répartition des ménages de 2015 à 2018. Le tableau 4 présente cette répartition intermédiaire, avec la répartition donnée par le système fiscal de 2015 et la répartition de 2018.

Tableau 4 : **Répartition des ménages selon le revenu après impôts, 2018**

Systèmes de transferts et d'impôts	Faible revenu < 0,75 de la médiane	Classe moyenne $0,75 \leq \text{médiane} \leq 1,50$	Revenu élevé >1,50 de la médiane
2015, fédéral et provinces	33,1 %	41,4 %	25,5 %
2015, fédéral, et 2018, provinces	33,5 %	41,5 %	25,0 %
2018, fédéral et provinces	33,2 %	41,9 %	24,9 %

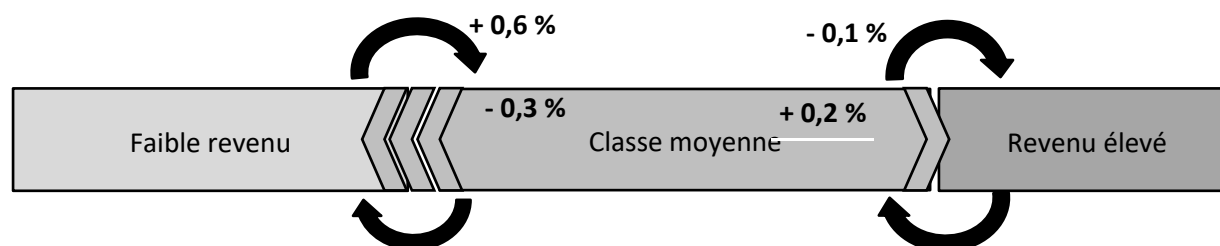
Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Note : Les revenus ont été ajustés pour la taille du ménage.

La première répartition reflète les systèmes fiscaux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en place en 2015, alors que dans la deuxième, seul le système fiscal fédéral est similaire à celui de 2015. Ainsi, la hausse du poids des ménages à faible revenu et la majeure partie de la diminution du poids des ménages à revenu élevé reflètent les changements aux régimes des provinces et l'indexation supposée des paramètres fédéraux de 2015 à 2018. Le passage de la seconde répartition à celle de 2018 permet d'isoler l'effet des modifications du gouvernement fédéral. Par rapport au système fiscal fédéral de 2015 transposé en 2018, on constate une hausse du poids de la classe moyenne (+0,4 %), surtout en raison de la diminution du pourcentage de ménages à faible revenu (-0,3 % par rapport à -0,1 % pour les ménages à revenu élevé).

L'élargissement de la classe moyenne ne fait pas que des gagnants. Comme l'illustre la figure 8, des ménages à faible revenu viennent grossir les rangs de la classe moyenne (+0,6 %), mais certains ménages de la classe moyenne sont déclassés (-0,3 %). Le reste de l'élargissement provient des ménages à revenu élevé (0,1 % de ménages passent de classe moyenne à revenu élevé, alors que 0,2 % s'ajoutent plutôt à la classe moyenne).

Figure 8 : **Transferts de ménages, du système fiscal fédéral de 2015 à celui de 2018**



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Les ménages qui passent à un groupe de revenu supérieur sont majoritairement composés de familles avec enfants. Pour ce qui est des ménages « déclassés », il s'agit surtout de personnes seules et de couples sans enfants.

Le tableau 5 montre les seuils de revenu après impôts déterminant l'appartenance à la classe moyenne pour l'année 2018, pour différents types de ménages.

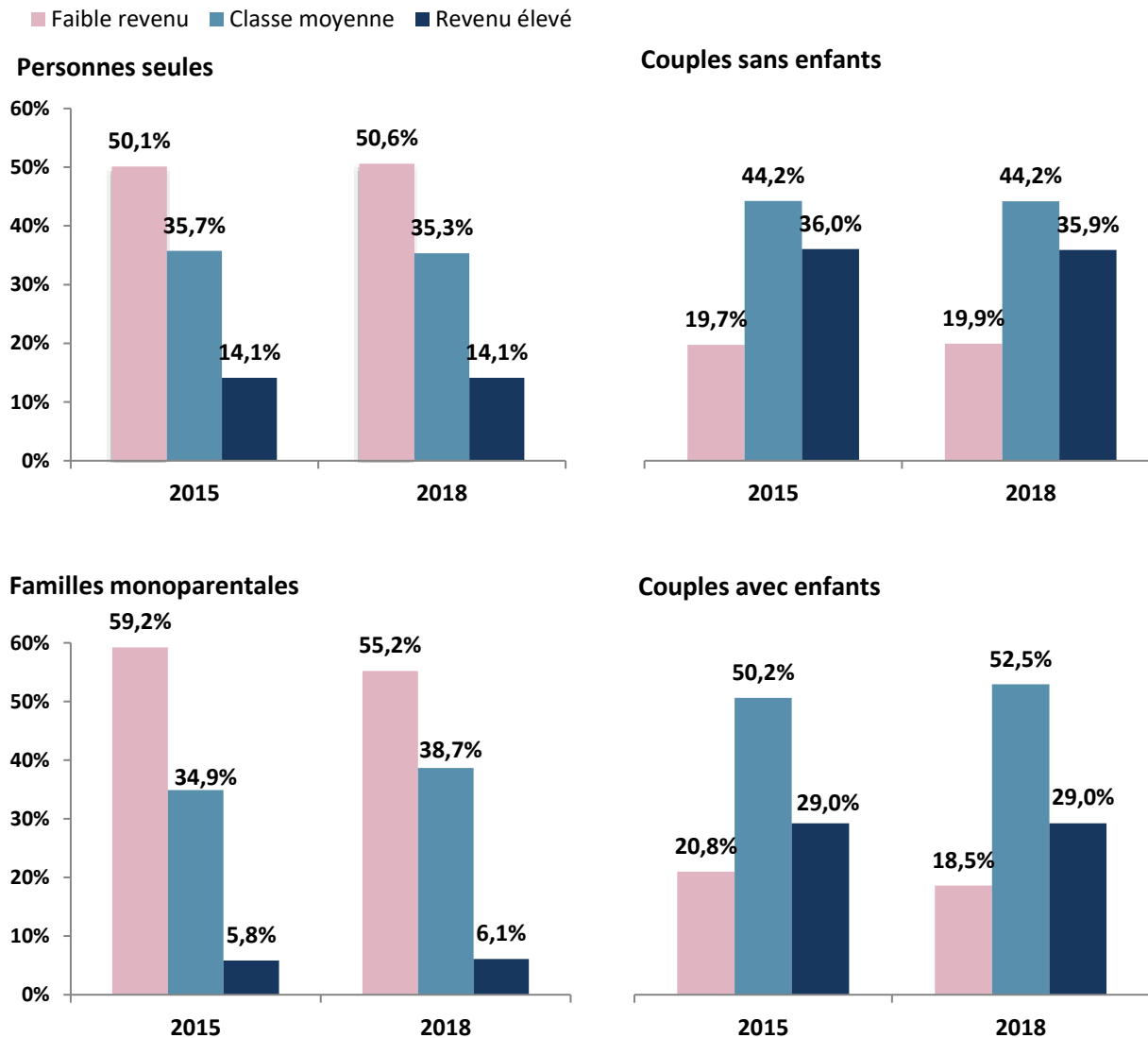
Tableau 5 : **Seuils de revenu après impôts de la classe moyenne, système fiscal de 2018**

		<b>Min</b>	<b>Max</b>
		<u>Revenu après impôts ajusté (\$)</u>	
Tous les ménages		31 433 \$	62 867 \$
		<u>Revenu après impôts non ajusté (\$)</u>	
	Taille		
Personnes seules	1	31 433 \$	62 867 \$
Couples sans enfants	2	44 453 \$	88 907 \$
Familles monoparentales			
1 enfant	2	44 453 \$	88 907 \$
2 enfants	3	54 444 \$	108 888 \$
3 enfants	4	62 867 \$	125 733 \$
Familles biparentales			
1 enfant	3	54 444 \$	108 888 \$
2 enfants	4	62 867 \$	125 733 \$
3 enfants	5	70 287 \$	140 574 \$

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

La figure 9 compare la répartition des ménages du système fiscal fédéral de 2015 ainsi que celle du régime de 2018, pour les différents types de ménage. Dans le cas des personnes seules, le pourcentage de personnes à faible revenu a augmenté en 2018, alors que celui des personnes faisant partie de la classe moyenne a diminué. Pour les couples sans enfants, on note une légère hausse de la proportion de couples ayant un revenu insuffisant pour appartenir à la classe moyenne.

Figure 9 : Répartition des ménages, système fiscal fédéral de 2015 et de 2018



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Pour les familles avec enfants, la proportion de familles ayant un revenu inférieur au seuil d'appartenance à la classe moyenne a plutôt diminué, alors que celle de familles de la classe moyenne a augmenté. Les variations sont particulièrement marquées dans le cas des familles monoparentales.

### 2.3 Répartition des gagnants et des perdants

La section 2.1 a montré que les mesures implantées par le gouvernement du Canada se sont traduites par une hausse du revenu après impôts agrégé des familles avec enfants à faible revenu ou appartenant à la classe moyenne. Dans le cas des ménages sans enfants, les variations sont beaucoup plus faibles. Ces variations plus ou moins importantes ne sont pas réparties de manière uniforme entre les ménages appartenant aux différentes catégories de revenu. Les changements implantés ont entraîné une diminution du revenu après impôts de 8 % des ménages et n'ont eu aucun impact sur 43 % des ménages, alors que près d'un ménage sur deux a vu son revenu après impôts augmenter. La figure 10 présente la proportion de ménages ayant subi une perte et celle de ménages ayant obtenu un gain, pour les ménages à faible revenu, appartenant à la classe moyenne et à revenu élevé.

Encore une fois, les situations des ménages sans enfants et des familles avec enfants sont assez contrastées. Dans le cas des premiers, il y a une minorité de perdants dans toutes les catégories de revenu. De plus, l'immense majorité des ménages à faible revenu n'ont pas été affectés par les changements, ainsi qu'une bonne partie des ménages de la classe moyenne. Dans la classe moyenne, ceux qui gagnent représentent près d'une personne seule sur deux et un peu plus du tiers des couples sans enfants. Finalement, pour plus de 90 % des ménages sans enfants à revenu élevé, l'effet de la baisse du 2<sup>e</sup> taux d'imposition a plus que compensé l'abolition du crédit d'impôt pour le transport en commun et l'ajout d'un cinquième taux.

Figure 10 : **Pourcentage de ménages ayant subi une perte et pourcentage de ménages ayant eu un gain, selon le niveau de revenu et le type de ménages, 2018**

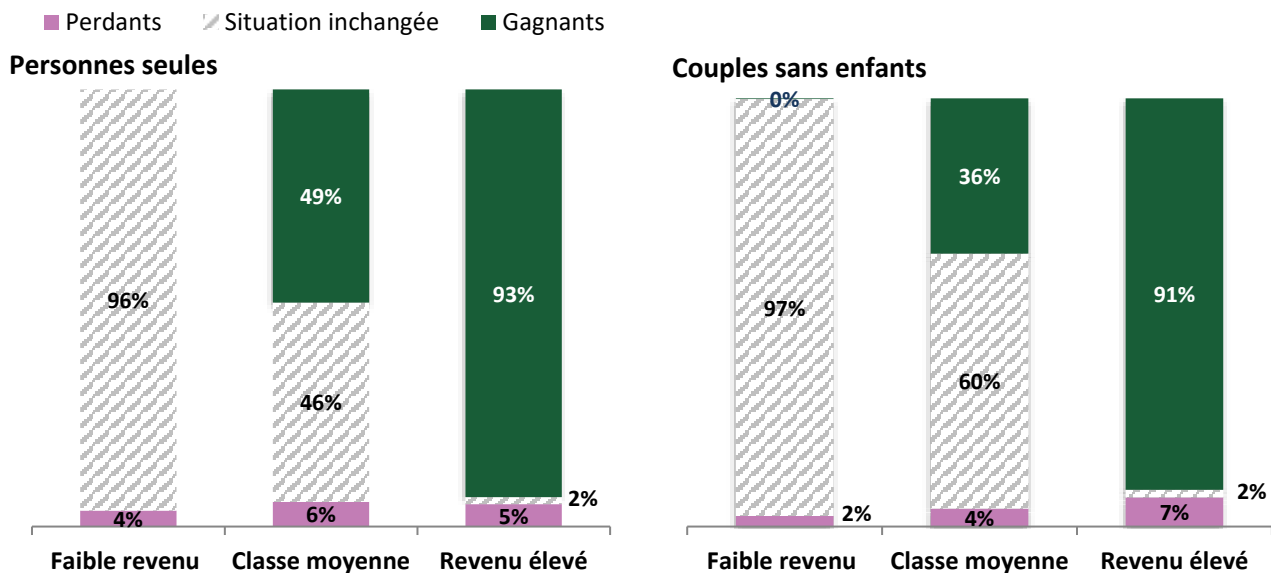
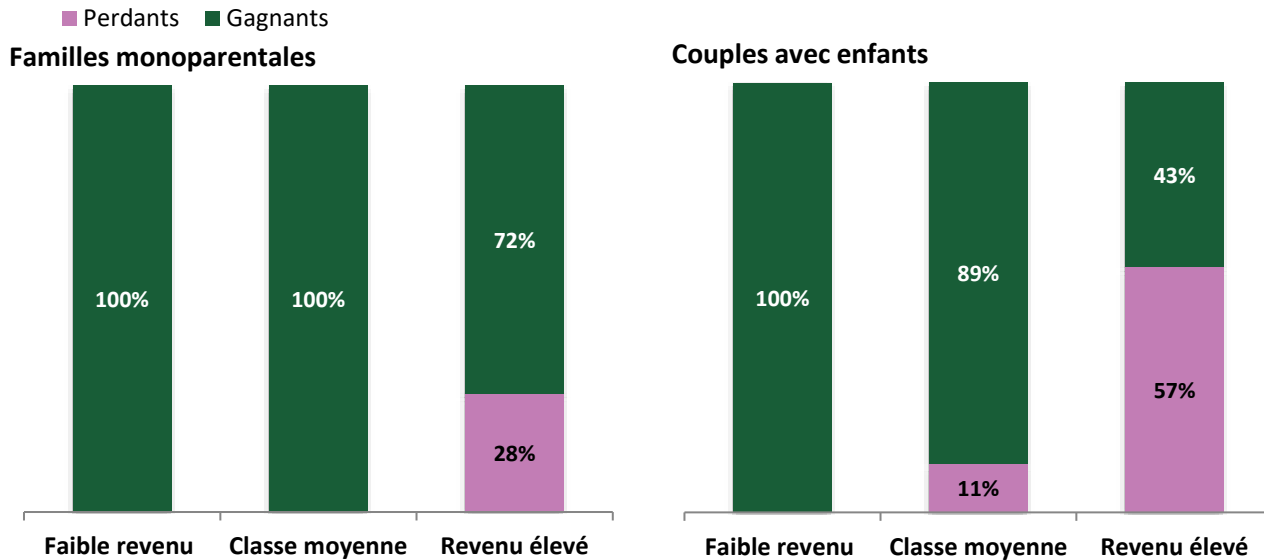


Figure 10 : **Pourcentage de ménages ayant subi une perte et pourcentage de ménages ayant eu un gain, selon le niveau de revenu et le type de ménages, 2018 (suite)**



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Pour les familles monoparentales, seulement 28 % des familles à revenu élevé et 0,02 % de celles faisant partie de la classe moyenne ont subi un impact négatif ; toutes les autres ont gagné au change. L'impact des changements aux transferts et aux impôts est également positif pour tous les couples avec enfants à faible revenu et 89 % de ceux appartenant à la classe moyenne. La majorité des couples à revenu élevé ont cependant subi une diminution de leur revenu après impôt.

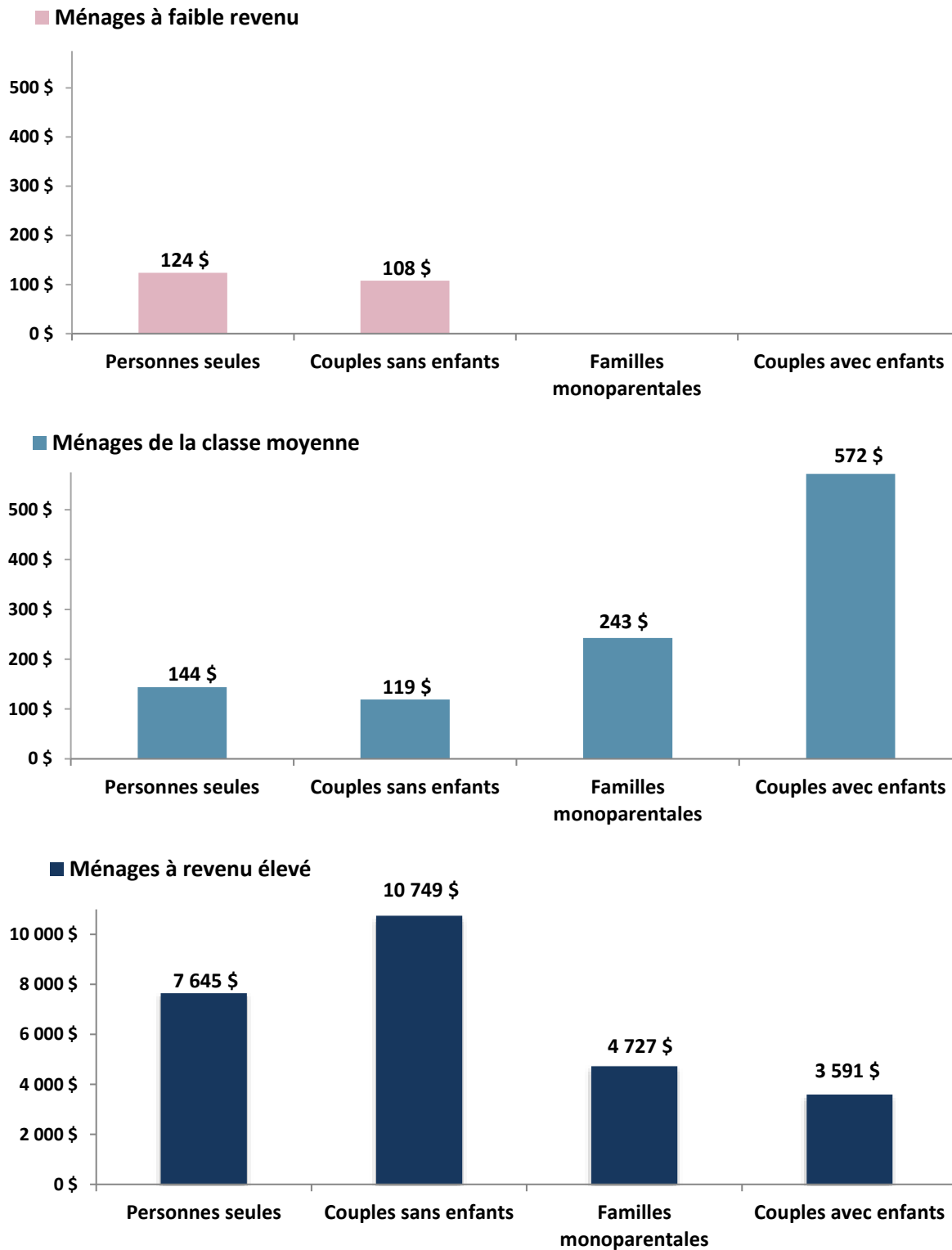
Comme les gagnants sont beaucoup plus nombreux que les perdants, pour l'ensemble des ménages, les modifications aux transferts et aux impôts se sont traduites par une hausse moyenne du revenu après impôts de 217 \$. Les familles monoparentales obtiennent la hausse moyenne la plus élevée, à 1 752 \$, devant les couples avec enfants (846 \$). Pour les personnes seules, l'augmentation est limitée à 42 \$ alors que les couples sans enfants subissent plutôt une diminution moyenne de leur revenu après impôts de 23 \$.

La figure 11 présente la perte moyenne des ménages ayant subi une perte, pour les différents types de ménages. Les pertes moyennes des ménages sans enfants à faible revenu et de la classe moyenne sont plutôt faibles, reflétant surtout l'abolition du crédit pour transport en commun. La perte des quelques familles monoparentales de la classe moyenne, toutes situées dans la classe moyenne supérieure, est plus importante et découle d'une diminution des transferts et de l'abolition des crédits d'impôt pour les familles que la baisse du 2<sup>e</sup> taux d'imposition ne compense pas. Dans le cas des couples avec enfants de la classe moyenne, l'effet négatif de l'abolition des crédits d'impôt (notamment de la baisse d'impôt pour les familles) dépasse l'impact positif des transferts et de la baisse du 2<sup>e</sup> taux.

Pour les ménages sans enfants à revenu élevé, la perte moyenne plus importante reflète principalement l'ajout d'un cinquième taux d'imposition, qui a surtout affecté les ménages aux revenus les plus élevés. La perte moyenne des familles avec enfants est moins importante, mais elles sont beaucoup plus nombreuses à subir une perte.

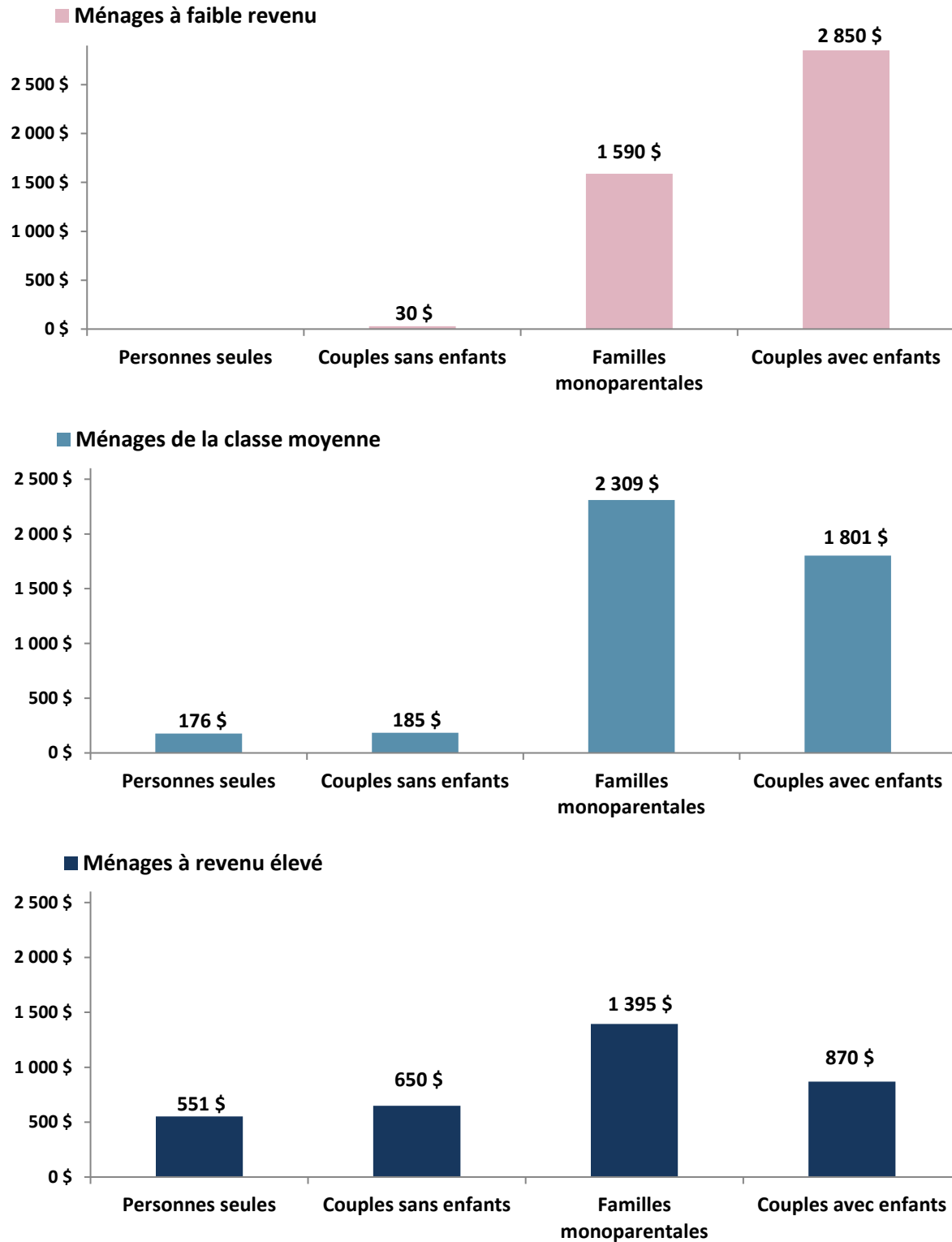
À la figure 12, on constate qu'en raison de l'implantation de l'ACE, les familles avec enfants ont des gains moyens supérieurs aux ménages sans enfants, pour toutes les catégories de revenu.

Figure 11 : Perte moyenne des ménages affectés négativement par les changements aux transferts et aux impôts, par type de ménages et niveau de revenu, 2018



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Figure 12 : Gain moyen des ménages affectés positivement par les changements aux transferts et aux impôts, par type de ménages et niveau de revenu, 2018



Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Chez les ménages sans enfants, les ménages à revenu élevé obtiennent le gain moyen le plus important ; pour ces ménages, l'effet de la baisse du 2<sup>e</sup> taux d'imposition domine. Les couples avec enfants ayant un revenu insuffisant pour faire partie de la classe moyenne obtiennent le gain moyen le plus important, mais les gains moyens des familles monoparentales de la classe moyenne et à revenu élevé dépassent de 500 \$ ceux des couples avec enfants des mêmes catégories.

### 3. COÛT DES CHANGEMENTS AUX TRANSFERTS ET IMPOTS

En moyenne, l'implantation de l'allocation canadienne pour enfants et les changements au barème d'imposition se sont traduits par un gain de 217 \$ par ménage. Cela implique forcément que les recettes fiscales supplémentaires prélevées auprès des ménages aux revenus les plus élevés n'ont pas été suffisantes pour que les modifications soient implantées à coût nul du point de vue du gouvernement. Cette section présente l'effet des changements aux transferts et aux impôts sur les recettes fiscales, calculé en comparant le système fiscal fédéral de 2018 au système de 2015 transposé en 2018.

Comme le montre le tableau 6, le coût de l'implantation de l'allocation canadienne pour enfants (ACE) tient compte de l'élimination de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) ainsi que de l'abolition des crédits d'impôt destinés aux familles avec enfants (baisse d'impôt pour les familles, crédit d'impôt remboursable pour la condition physique des enfants et crédit d'impôt non remboursable pour les activités artistiques des enfants). Dans le cas de l'impôt fédéral sur le revenu, le coût correspond à la diminution des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il reflète la variation de l'impôt sur le revenu découlant de la révision du barème d'imposition et la variation de tous les autres crédits d'impôt appliqués, ainsi que la non-imposition de l'ACE alors que la PUGE était imposable. L'abandon de cette prestation universelle imposable a diminué les recettes provenant de l'impôt sur le revenu de près d'un milliard de dollars.

Tableau 6 : **Coût des modifications aux transferts et aux impôts, 2018**

	<b>2018</b> <i>(milliards de dollars)</i>
<b>Allocation canadienne pour enfants</b>	<b>21,23</b>
<b>Moins : Mesures éliminées</b>	
Prestation fiscale canadienne pour enfants	8,66
Prestation universelle pour la garde d'enfants	7,80
Baisse d'impôt des familles	2,08
Crédits pour la condition physique et les activités artistiques	0,27
<b>Total</b>	<b>18,81</b>
Égal : Coût net de l'implantation de l'ACE	2,41
Moins : Abolition de crédit d'impôt pour transport en commun	0,25
Plus : Diminution nette des recettes de l'impôt sur le revenu	1,60
<b>Coût total</b>	<b>3,76</b>

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

### 3.1 Coût des changements par catégorie de revenu après impôts

La figure 13 illustre comment le coût des modifications aux transferts et aux impôts est réparti entre les ménages dont le revenu après impôts était inférieur au seuil d'appartenance à la classe moyenne et les ménages faisant partie de la classe moyenne ou ayant un revenu plus élevé. La diminution nette des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers est séparée en deux composantes : la non-imposition de l'ACE et les révisions du barème d'imposition, nettes des autres crédits d'impôt.

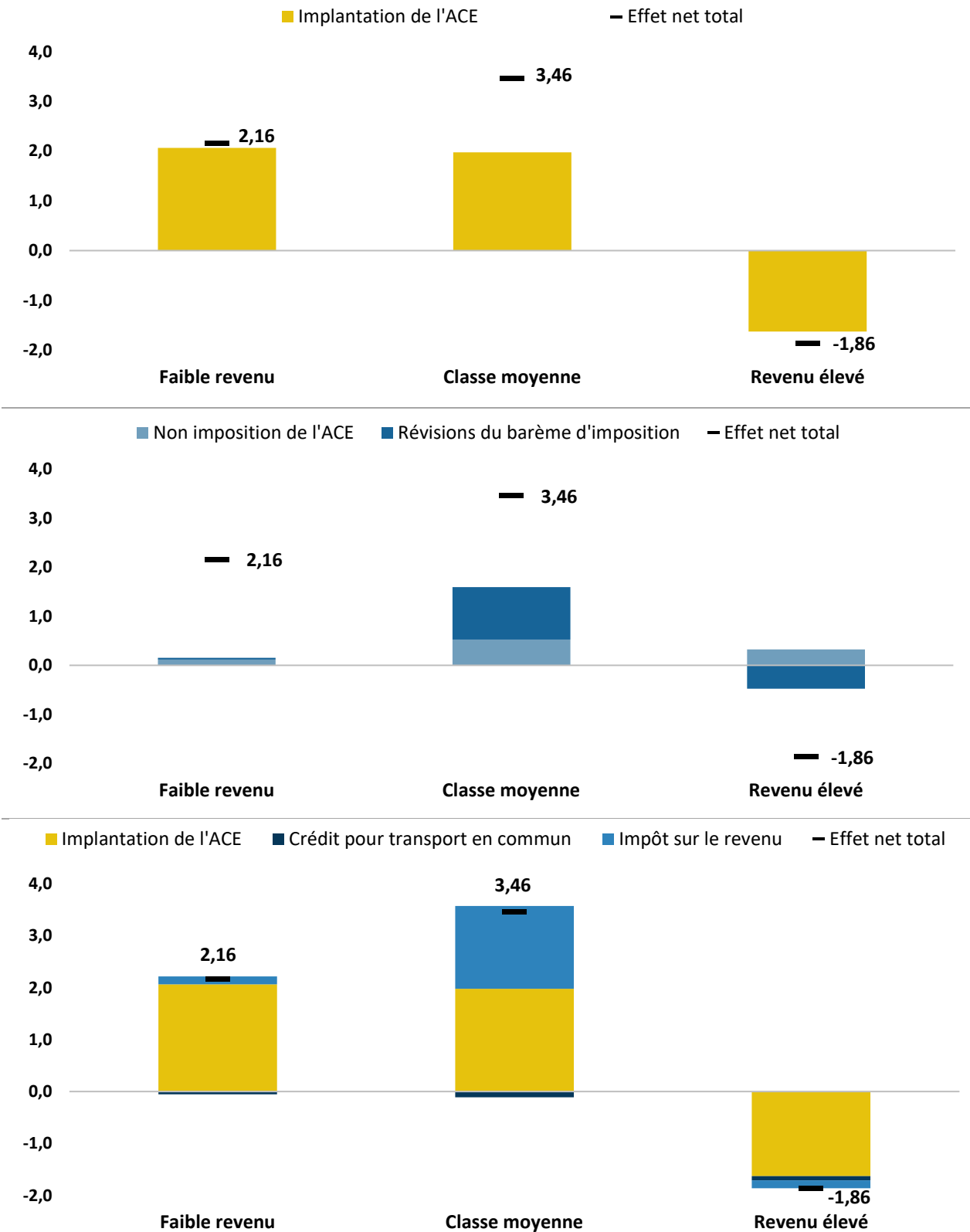
L'ACE explique la majeure partie du coût gouvernemental net pour les ménages à revenu plus faible ou plus élevé. Dans le cas des premiers, l'implantation de ce nouveau programme de transfert aux familles a coûté 2,06 milliards au gouvernement fédéral, et l'abolition de la PUGE imposable explique près des trois quarts de la diminution des recettes de l'impôt sur le revenu. Les ménages à revenu élevé ont vu leurs transferts amputés de 1,63 milliard. Pour ces ménages, si le coût net des changements au barème d'imposition n'est que très légèrement négatif (ce qui implique une hausse des recettes fiscales), c'est parce que la diminution nette des recettes fiscales prélevées auprès des ménages qui avaient un revenu après impôts ajusté inférieur à 250 % du revenu ajusté médian (2,21 milliards, dont 250 millions proviennent de la non-imposition de l'ACE) est presque aussi importante que l'augmentation nette des recettes de l'impôt sur le revenu provenant des ménages à revenu très élevé (2,37 milliards)<sup>19</sup>.

Dans le cas des ménages appartenant à la classe moyenne, on constate qu'à 1,98 milliard, le coût de l'ACE est à peine moins important que pour les ménages à faible revenu. De plus, la majorité du coût net des changements à l'impôt sur le revenu leur est attribuée, la diminution des recettes fiscales atteignant 1,59 milliard. Un peu plus des deux tiers de ce montant reflètent la diminution du 2<sup>e</sup> taux d'imposition, la perte de recettes entraînées par l'abolition de la PUGE s'élevant à 500 millions.

---

<sup>19</sup> Comme mentionné précédemment, cette estimation est statique, ce qui signifie qu'elle ne prend pas en compte les changements comportementaux entraînés par les changements au barème d'imposition. Pour 2016, le Directeur parlementaire du budget (2019) a estimé que la diminution du 2<sup>e</sup> taux avait contribué à une hausse de l'offre de travail des ménages à revenu moyen ayant généré 0,8 milliard de recettes fiscales additionnelles. Quant aux travailleurs à revenu élevé, ils n'auraient pas travaillé moins en réaction à l'ajout d'un cinquième taux, mais auraient cependant transféré certains revenus à l'année 2015. Il est difficile d'évaluer comment ces réactions comportementales se traduiraient pour l'année 2018 : la hausse de l'offre de travail des particuliers de la classe moyenne entraînerait une augmentation des recettes fiscales de l'impôt sur le revenu par rapport au scénario statique. Cette augmentation pourrait compenser (et même dépasser) la diminution des recettes fiscales induite par le transfert de revenu des particuliers à revenu élevé, puisque le Directeur parlementaire du budget estime que le transfert de revenus des particuliers à revenu élevé a surtout amputé les recettes fiscales de 2016.

Figure 13 : Coût net des modifications aux transferts et aux impôts par catégorie de revenu après impôt, en milliards de dollars, 2018

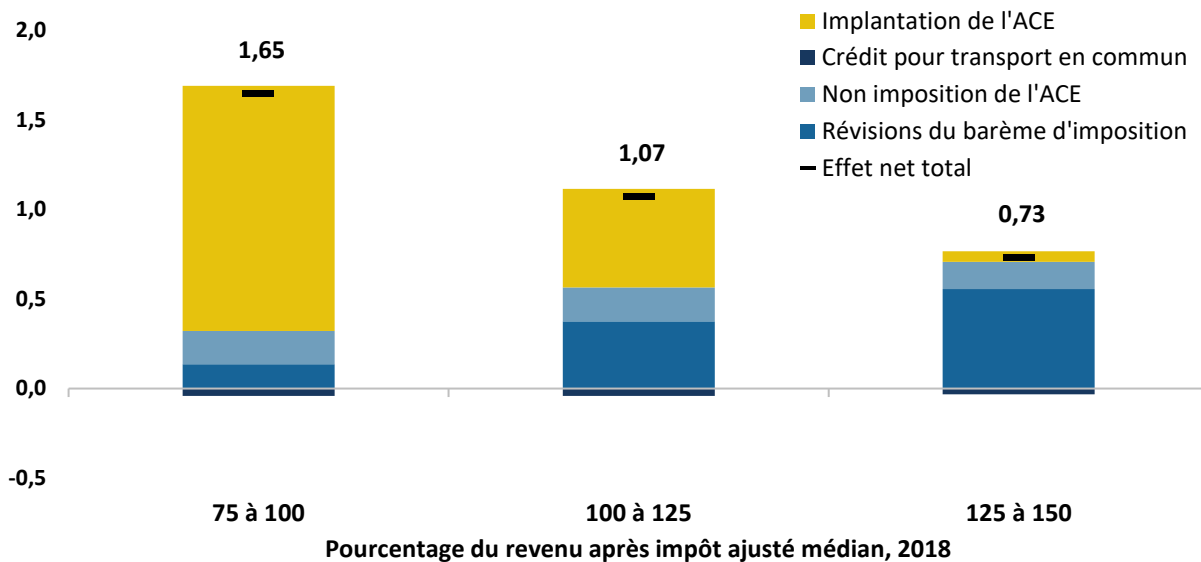


Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

### 3.2 Coût des mesures pour la classe moyenne

Pour les ménages faisant partie de la classe moyenne, le coût net de l'implantation de l'ACE, de l'abolition des crédits d'impôt et des changements au barème d'imposition fédéral se chiffre à 3,46 milliards de dollars. Comme l'illustre la figure 14, plus de 45 % du coût est attribuable aux ménages de la classe moyenne ayant un revenu inférieur au revenu médian. Pour ces ménages, 1,37 milliard du coût provient de l'instauration de l'ACE, et la majeure partie de la baisse des recettes de l'impôt sur le revenu découle de l'abolition de la PUGE imposable. Pour les ménages de la classe moyenne ayant un revenu entre 100 % et 125 % du revenu médian, le coût est réparti presque également entre l'ACE et l'impôt sur le revenu, alors que ce sont principalement les changements à l'impôt sur le revenu qui expliquent le coût net pour les ménages de la classe moyenne supérieure.

Figure 14 : **Coût net des modifications aux transferts et aux impôts pour la classe moyenne, en milliards de dollars, Canada, 2018**

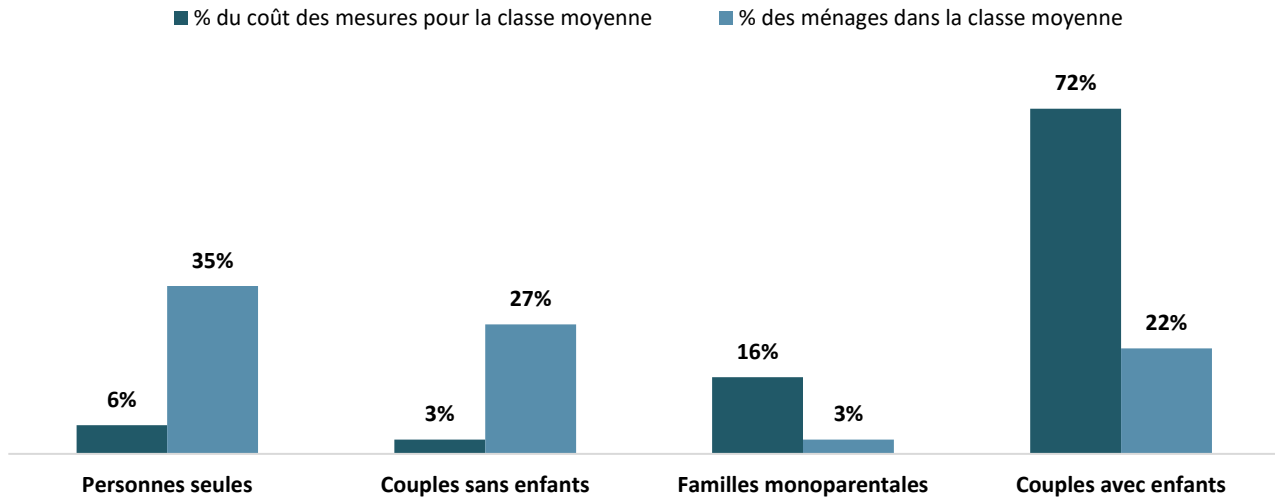


Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

### 3.2.1 Répartition du coût des mesures par types de ménages

La figure 15 montre comment le coût de 3,46 milliards associé à la classe moyenne se répartit entre différents types de ménages. Le poids des ménages sans enfants de la classe moyenne est largement supérieur à leur part du coût, alors qu'on observe le phénomène inverse pour les familles avec enfants.

Figure 15 : **Pourcentage du coût des mesures et poids des ménages, par type de ménage de la classe moyenne, 2018**



Note : Les pourcentages pour les familles avec enfants majeurs seulement ne sont pas présentés ici. Ces familles représentent 12% des ménages de la classe moyenne et 2% du coût

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Comme la majeure partie du coût pour la classe moyenne provient de l'implantation de l'ACE (1,98 milliard), on comprend que ce coût soit surtout attribuable aux familles avec enfants mineurs. Il peut toutefois paraître surprenant que la part du coût associé aux couples avec enfants mineurs atteigne près de 72 %. Pour ces familles, le coût est surtout composé de la hausse des allocations familiales, nette de l'abolition des crédits d'impôt ciblant les familles, mais aussi de la diminution des recettes provenant de l'impôt sur le revenu (nette des autres crédits d'impôt appliqués). Or, près de la moitié de la diminution nette des recettes fiscales leur étant associée reflète la non-imposition de l'ACE, ce qui gonfle leur part du coût.

Pour les ménages sans enfants mineurs, le coût reflète uniquement la variation de l'impôt sur le revenu à payer, soit la diminution des recettes fiscales découlant de la diminution du 2<sup>e</sup> taux, nette de l'abolition du crédit d'impôt pour le transport en commun. Pour ces ménages, les deux tiers de la diminution des recettes sont attribuables aux ménages gagnant plus de 125 % du revenu après impôts médian.

### 3.2.2 Répartition interprovinciale du coût des mesures

Le tableau 7 présente comment le coût gouvernemental associé aux ménages de la classe moyenne (3,46 milliards) est réparti entre les dix provinces canadiennes.

Tableau 7 : **Répartition des ménages, des ménages de la classe moyenne et du coût des mesures pour la classe moyenne, par province, 2018**

	Tous les ménages	Ménages de la classe moyenne	Coût des mesures pour la classe moyenne	Écart coût – ménages (points de %)
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4 %	1,4 %	1,0 %	-0,4
Île-du-Prince-Édouard	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,0
Nouvelle-Écosse	2,7 %	2,8 %	2,3 %	-0,5
Nouveau-Brunswick	2,2 %	2,3 %	2,1 %	-0,2
Québec	24,2 %	27,1 %	31,2 %	4,1
Ontario	37,6 %	35,7 %	33,5 %	-2,2
Manitoba	3,3 %	3,5 %	3,7 %	0,2
Saskatchewan	3,0 %	2,7 %	3,0 %	0,3
Alberta	11,7 %	10,7 %	12,6 %	1,9
Colombie-Britannique	13,6 %	13,5 %	10,1 %	-3,4
Canada	100,0 %	100,0 %	100,0 %	-

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

Le poids démographique des ménages est similaire à la proportion des ménages de la classe moyenne dans la majorité des provinces, sauf trois. Au Québec, le poids des ménages de la classe moyenne dépasse celui de l'ensemble de tous les ménages québécois dans l'ensemble canadien, alors qu'on observe le phénomène opposé en Ontario et en Alberta.

La part provinciale du coût associé aux ménages de la classe moyenne est plus faible que le poids des ménages de la classe moyenne dans la moitié des provinces, l'écart étant relativement important pour l'Ontario et la Colombie-Britannique. Inversement, le Québec et l'Alberta reçoivent une part du coût plutôt élevée par rapport au poids de leur classe moyenne. En valeur absolue, c'est au Québec que l'écart est le plus grand, à 4,1 points de pourcentage.

L'analyse des sections précédentes a montré que le coût net des changements était surtout attribuable à l'implantation de l'ACE pour les familles avec enfants de la classe moyenne ou à faible revenu. De plus, les révisions du barème d'imposition et la non-imposition de l'ACE se sont traduites par une baisse des recettes fiscales prélevées auprès des ménages de la classe moyenne. Ainsi, le tableau 8 présente la répartition interprovinciale du coût pour les ménages avec enfants de la classe moyenne. Dans la majorité des provinces, le poids démographique des ménages avec enfants est proche de la proportion des ménages avec enfants de la classe moyenne. Au Québec, le poids des ménages avec enfants appartenant à la classe moyenne dépasse largement celui de l'ensemble des ménages avec enfants québécois. La situation est inversée en Ontario et, dans une moindre mesure, en Colombie-Britannique.

Tableau 8 : Répartition des ménages avec enfants, des ménages avec enfants faisant partie de la classe moyenne et du coût des mesures pour la classe moyenne, par province, 2018

	Tous les ménages avec enfants	Ménages avec enfants de la classe moyenne	Coût des mesures pour les ménages avec enfants de la classe moyenne	Écart coût – ménages (points de %)
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4 %	1,2 %	0,9 %	-0,3
Île-du-Prince-Édouard	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,0
Nouvelle-Écosse	2,3 %	2,2 %	2,1 %	-0,1
Nouveau-Brunswick	2,0 %	2,1 %	2,1 %	0,0
Québec	21,9 %	27,2 %	32,5 %	5,2
Ontario	39,7 %	34,9 %	33,2 %	-1,7
Manitoba	3,8 %	3,8 %	3,7 %	-0,1
Saskatchewan	3,1 %	2,9 %	3,0 %	0,1
Alberta	12,4 %	12,5 %	12,3 %	-0,2
Colombie-Britannique	13,0 %	12,6 %	9,7 %	-2,9
Canada	100,0 %	100,0 %	100,0 %	-

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0

À l'extérieur du Québec, le poids des ménages avec enfants de la classe moyenne est plus près de la proportion du coût associé aux ménages avec enfants appartenant à la classe moyenne. Des écarts importants subsistent pour la Colombie-Britannique et l'Ontario, ainsi que pour le Québec. Comme on l'a constaté à la figure 9, le coût associé aux ménages de la classe moyenne est largement attribuable aux ménages ayant un revenu inférieur à 125 % du revenu médian. Or, au Québec, ces ménages forment une plus grande partie des ménages avec enfants de la classe moyenne (78 % contre 72 % et 69 % en Ontario et en Colombie-Britannique<sup>20</sup>, respectivement). Comme les ménages avec enfants appartenant à la classe moyenne au Québec sont moins « riches » que leurs homologues des deux autres provinces, cela explique qu'une plus forte part du coût leur soit associée.

<sup>20</sup> Les données sont présentées à l'annexe 1.

## CONCLUSION

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques réalise depuis plusieurs années des études portant sur la classe moyenne : qui en fait partie, qui pense y appartenir, comment ses contours ont évolué dans le temps. Cette analyse des politiques du gouvernement fédéral du Canada s'inscrit dans la continuité des travaux précédents de la Chaire. L'objectif était de déterminer comment l'entrée en vigueur de l'allocation canadienne pour enfants (ACE) et des révisions au barème d'imposition fédéral a affecté la situation des ménages canadiens appartenant à la classe moyenne par rapport à leur situation en 2015.

Après avoir identifié les ménages de la classe moyenne ainsi que ceux ayant un revenu plus faible et plus élevé en 2015, l'analyse a comparé le revenu après impôts des ménages dans le système fiscal de 2018 à celui qu'ils auraient eu si le système fiscal de 2015 avait toujours été en vigueur. Finalement, l'impact des modifications sur les recettes fiscales du gouvernement fédéral a été estimé et le coût net des changements, réparti entre ménages à faible revenu, ménages de la classe moyenne et ménages ayant un revenu élevé.

Les constats sont les suivants :

- La classe moyenne a augmenté de 0,4 point de pourcentage en tenant compte des modifications fiscales de 2015 à 2018, passant de 41,5 % à 41,9 %.
- En 2018, les couples avec enfants étaient majoritairement dans la classe moyenne (52,5 %).
- La mise en place de l'ACE a augmenté le revenu après impôts des ménages avec enfants à faible revenu et appartenant à la classe moyenne, pour diminuer celui des familles à revenu élevé.
- Pour les ménages ayant un revenu inférieur au seuil d'appartenance à la classe moyenne, la non-imposition de l'ACE (alors que la PUGE était imposable) explique l'essentielle de la hausse du revenu après impôts attribuable à la variation du poids de l'impôt sur le revenu.
- La diminution du second taux du barème d'imposition s'est traduite par une hausse du revenu après impôts pour les ménages de la classe moyenne et une majorité de ménages à revenu élevé.
- L'ajout d'un cinquième taux a essentiellement diminué le revenu après impôts des ménages ayant un revenu supérieur à 250 % du revenu ajusté médian.
- Les couples avec enfants et les familles monoparentales de la classe moyenne ont vu leur revenu net après impôts agrégé s'accroître respectivement de 2,4 % et de 3,5 %. Dans le cas des couples sans enfants et des personnes seules, les hausses du revenu après impôts agrégé sont beaucoup plus modestes, soit 0,1 % et 0,2 %.
- Pour l'année 2018, le coût net total de ces modifications aux transferts et au barème d'imposition s'élève à 3,76 milliards de dollars.
- L'ACE explique la majeure partie de ce coût ; 2,06 milliards et 1,98 milliard additionnels ont été versés aux familles avec enfants à faible revenu et appartenant à la classe moyenne, respectivement, alors que les versements aux familles à revenu élevé ont été amputés de 1,63 milliard.
- La non-imposition de l'ACE a diminué de près d'un milliard les recettes fiscales de l'impôt sur le revenu, la moitié de cette baisse étant attribuable aux ménages de la classe moyenne.
- Les changements au barème d'imposition se sont traduits par des diminutions des recettes fiscales, l'impact négatif de la diminution du 2<sup>e</sup> taux dépassant l'augmentation des recettes prélevées auprès des ménages ayant les revenus les plus élevés.
- Pour les ménages faisant partie de la classe moyenne, le coût net de l'implantation de l'ACE, de l'abolition des crédits d'impôt et des changements au barème d'imposition fédéral se chiffre à 3,46 milliards de

dollars. Plus de 45 % de ce coût est attribuable aux ménages de la classe moyenne ayant un revenu inférieur au revenu médian.

- Pour les ménages de la classe moyenne, 88 % du coût des mesures va aux familles avec enfants.
- Le Québec représentait 24,2 % des ménages canadiens en 2018, mais 27,1 % des ménages québécois faisaient partie de la classe moyenne canadienne. L'analyse du coût des mesures pour la classe moyenne en octroie 31,2 % aux résidents du Québec.
- En analysant spécifiquement les coûts associés aux ménages avec enfants, le Québec génère encore une fois une part du coût supérieure à la proportion de ménages avec enfant habitant sur son territoire.

L'effet net des modifications aux transferts et aux impôts profitent à beaucoup plus de ménages canadiens qu'aux seuls ménages de la classe moyenne. En analysant les ménages globalement et sans égard à leur situation de ménages, ce sont l'ensemble des ménages sauf ceux gagnant 250% ou plus du revenu médian ajusté qui voient leur revenu net augmenter par les changements.

Sur cette base, il est difficile de nier que les changements implantés par le gouvernement fédéral ont amélioré la situation des ménages avec enfants de la classe moyenne et des familles « qui travaillent fort pour en faire partie »<sup>21</sup>. Pour les ménages sans enfants, de la classe moyenne, la progression est cependant beaucoup plus faible.

Par contre, l'impact des modifications aux transferts et aux impôts est non négligeable et récurrent sur les recettes fiscales, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'équilibre budgétaire et la stabilité des finances publiques.

---

<sup>21</sup> Finances Canada (2018), *supra* note 2.

## RÉFÉRENCES

Delorme F. et S. St-Cerny, avec la collaboration de L. Godbout (2014), *La classe moyenne au Québec s'érode-t-elle vraiment ? Contour et évolution*. Document de travail 2014/04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

Directeur parlementaire du budget (2019), *Regard nouveau sur la réduction de l'impôt de la classe moyenne*, en ligne, < [https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/MCT/Revisiting\\_MCTC\\_FR.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2019/MCT/Revisiting_MCTC_FR.pdf) >

Finances Canada (2018), *De réels progrès pour la classe moyenne du Canada*, en ligne, < [https://www.fin.gc.ca/n18/data/18-077\\_1-fra.pdf](https://www.fin.gc.ca/n18/data/18-077_1-fra.pdf) >

Genest-Grégoire, A. J.-H. Guay et L. Godbout (2017), *Classes sociales et fiscalité : Comment perçoit-on la classe moyenne ? Des résultats confrontant la réalité et la fiction*, Cahier de recherche 2017/05, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

Godbout L. et S. St-Cerny (2017), *Regard sur les modifications fiscales d'application générale des 30 dernières années*, Regard CFFP R2017-06, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

Gouvernement du Canada (2016), *Assurer la croissance de la classe moyenne*, en ligne < <https://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-fr.pdf> >

Lammam, C., M. Palacios et H. MacIntyre (2018), *The Effect in Canadian Families on Changes to Federal Income Tax and CPP Payroll Taxes*, Fraser Research Bulletin, Institut Fraser.

OCDE (2019), *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, Éditions OCDE, Paris.

Statistique Canada (2016), *Base de données et modèle de politique sociale : Guide de croissance et de validation*.

Statistique Canada (2019a), *Enquête canadienne sur le revenu, 2017*, en ligne < <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190226/dq190226b-fra.pdf> >

Statistique Canada (2019b), *Les taux d'imposition effectifs et les déclarants à revenu élevé au Canada, 2017*, en ligne < <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/190924/dq190924b-fra.pdf?st=1ZriNO-Z> >

Vailles, F. (2019), « La revanche de la classe moyenne », *La Presse*, 14 septembre 2019, Section Actualités, Écran 2.

## ANNEXE 1

### Ménages avec enfants faisant partie de la classe moyenne, par province, 2018

	Pourcentage du revenu après impôt ajusté médian			Total
	75 % à 100 %	100 % à 125 %	125 % à 150 %	
Terre-Neuve-et-Labrador	7 411	8 601	6 846	22 858
Île-du-Prince-Édouard	4 322	2 133	2 710	9 165
Nouvelle-Écosse	15 854	13 475	12 556	41 885
Nouveau-Brunswick	14 828	14 854	10 252	39 934
Québec	216 716	181 842	109 686	508 244
Ontario	251 539	219 837	180 005	651 381
Manitoba	29 407	25 786	14 885	70 078
Saskatchewan	18 314	20 490	15 143	53 947
Alberta	87 190	78 767	68 017	233 974
Colombie-Britannique	71 073	91 759	71 785	234 617
Canada	716 654	657 544	491 885	1 866 083

Source : Calcul des auteurs à partir de la BD/MSPS, Version 26.0